

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1989-1990

(3^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du jeudi 21 décembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ADRIEN ZELLER

1. **Saisines du Conseil constitutionnel** (p. 6985).
2. **Discussion et vote sur une motion de censure** (p. 6985).

MM. Bernard Pons,
Gilbert Millet,
Adrien Zeller,
Jean-Claude Le Guen, Jacques Blanc.

Rappel au règlement (p. 6998)

MM. François Loncle, le président.

Reprise de la discussion (p. 6998)

M. Jean-François Mattei.

M. Michel Rocard, Premier ministre.

Scrutin public à la tribune.

Suspension et reprise de la séance

Proclamation du résultat du scrutin.

La motion de censure n'est pas adoptée.

3. **Sécurité sociale et santé** (p. 7006).

A la suite du rejet de la motion de censure, est considéré comme adopté, en lecture définitive, le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé.

Suspension et reprise de la séance (p. 7006)

4. **Projet de loi de finances rectificative pour 1989.**

Prise d'acte de l'adoption, en nouvelle lecture, du projet de loi (p. 7006).

5. **Dépôt de propositions de loi** (p. 7006).

6. **Dépôt d'un rapport** (p. 7006).

7. **Ordre du jour** (p. 7006).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ADRIEN ZELLER, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SAISINES DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'ai été informé par M. le président du Conseil constitutionnel qu'en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution, plus de soixante députés ont saisi le Conseil constitutionnel d'une demande d'examen de la conformité à la Constitution :

- de la loi de programmation relative à l'équipement militaire pour les années 1990-1993 ;
- de la loi portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie ;
- de la loi modifiant l'ordonnance n° 45-2658 du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

2

DISCUSSION ET VOTE SUR UNE MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, par MM. Pons, Méhaignerie, Millon et 118 membres de l'Assemblée (1), le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité, au cours de la deuxième séance du mardi 19 décembre 1989, pour l'adoption, en lecture définitive, du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé.

(1) La présente motion de censure est appuyée par les 121 signatures suivantes :

MM. Pons, Méhaignerie, Charles, Millon, Chirac, Mme Barzach, MM. Emmanuel Aubert, Kaspereit, Bourg-Broc, Borotra, Mme Sauvaigo, MM. Legras, Kiffer, Valleix, Charé, Nungesser, Demange, Mme Nicole Catala, MM. Pasquini, Labbé, Juppé, Robert-André Vivien, Dehaine, Alain Cousin, André, Mme Christiane Papon, MM. Inchauspé, Chasseguet, Mauger, Pandraud, Robert Galley, Lucien Richard, Houssin, Cointat, Bachelet, Couve, Couveinhes, Mme Michaux-Chevry, MM. Cuq, Ueberschlag, Delalande, Péricard, de Broissia, Guichard, Jean-Louis Masson, Sarkozy, Jean-Claude Mignon, Mme de Panafieu, MM. Richard Cazenave, Gorse, Devedjian, Julia, Drut, Léonard, Jean-Michel Ferrand, Gosduff, Bernard Debré, Guichon, Charroppin, Tranchant, Dassault, Jean Besson, Ruénacht, Tiberi, Ollier, Estrosi, Mme Bachelot, MM. Toubon, Cabal, Mazeaud, Mme Hubert, MM. Jean-Louis Debré, Masdeu-Arus, Dolidé, Chamard, Grussenmeyer, Bernard Schreiner (*Bas-Rhin*), Jean de Gaulle, Raoult, Geng, Chavanes, Bayrou, Foucher, Baudis, Grignon, Mme Isaac-Sibille, MM. Fréville, Jegou, Bernard Bosson, Mme Monique Papon, MM. Bouvard, Micaux, Colombier, Gonnot, de Peretti della Rocca, Saint-Ellier, Meylan, de Villiers, Chollet, Philibert, Brocard, Jacques Ferran, Cazalet, Clément, Rossinot, Branger, Koehl, Ehrmann, Lestas, Fèvre, Gilbert Gantier, Mattei, Rigaud, Blum, Hunault, Kerguéris, Falco, Dimeglio, André Rossi, François d'Aubert, Blanc et Yves Cousin.

Le texte de la motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans cette même séance.

La parole est à M. Bernard Pons, premier orateur inscrit.

M. Bernard Pons. Monsieur le Premier ministre, le 6 décembre 1979, lors d'un débat dans cet hémicycle sur le financement de la sécurité sociale, alors que le Gouvernement avait utilisé l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, les groupes socialiste et communiste déposaient chacun une motion de censure.

M. François Mitterrand, porte-parole du groupe socialiste s'exprimait ainsi :

« L'opposition, qui ne possède pas d'autre moyen de marquer son refus du projet, dépose une motion de censure.

« Pour notre part, nous n'avons jamais eu l'intention d'employer la censure à répétition. D'abord, parce que nous connaissons la loi du nombre, et, ensuite, parce que nous ne voulons pas occuper l'Assemblée à des rites vidés de sens. Mais nous ne pouvons pas non plus approuver une disposition législative que nous combattons. Voilà le piège, le paradoxe.

« Telle est cependant la logique constitutionnelle d'une situation parlementaire illogique, pour ne pas dire absurde, et d'une situation politique inquiétante. Le Gouvernement qui gouverne sans majorité, un Parlement qui légifère sans voter la loi : voilà où nous en sommes !

« Et quelle est cette démocratie qui se passe ainsi de son Parlement et d'une majorité, qui se passe... de la loi telle que le système parlementaire la conçoit ? Faudra-t-il admettre à la suite de ce débat, qu'à la faveur d'une disposition constitutionnelle qui, à mon sens, est et reste une disposition d'exception, que c'est le Gouvernement qui fait la loi ?

« Chacun sait que, toujours à l'encontre de l'esprit des lois, l'exécutif se trouve pour le moins autant à l'Élysée qu'à Matignon. Faudra-t-il donc admettre que c'est désormais le chef de l'État qui non seulement gouverne à la place du Gouvernement, mais aussi légifère à la place du Parlement ?

« Voilà bien des pouvoirs dans les mains d'un seul homme !

« Tout pourtant nous y mène, si ce n'est déjà fait. C'est, en tout cas, la signification qui ressort de l'application répétée de l'article 49, alinéa 3, de notre Constitution. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Robert Pandraud. Bravo !

M. Philippe Vasseur. Quel reniement !

M. Bernard Pons. Pour étayer sa démonstration, M. Mitterrand n'hésitait pas à se référer aux travaux du comité consultatif constitutionnel et citait Paul Reynaud :

« L'article 31 stipule expressément : la loi est votée par le Parlement. Mais cela n'est vrai que pour les lois d'importance secondaire. Car, chaque fois qu'il s'agit d'un texte important, le Gouvernement posera la question de confiance et l'Assemblée nationale... ne disposera plus que d'un droit de veto. Cas unique dans le monde, l'Assemblée ne votera pas la loi, c'est le Gouvernement qui, de sa propre autorité le fera.

« Eh bien, je dis qu'accepter de telles dispositions serait une erreur capitale. »

M. François Mitterrand citait aussi Michel Debré, farouche partisan du renforcement des prérogatives gouvernementales à l'égard du Parlement :

« Quant aux dispositions du troisième alinéa si vivement critiquées par M. Paul Reynaud, elles ne doivent être qu'une ultime sauvegarde, jalousement gardée en réserve. »

Car, ajoutait Michel Debré, « elles seraient dangereuses pour le régime, j'en conviens, si elles étaient employées à tout instant ».

Ainsi, monsieur le Premier ministre, la preuve était faite que, sur ce point, les positions les plus antagonistes convergent vers la nécessité de limiter l'usage de cette disposition et surtout de faire en sorte que jamais elle n'ait pour effet de supprimer tout débat à l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Mais je voudrais, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, vous lire un autre texte, dont vous ne tarderez pas à découvrir l'auteur.

« Le vote de la loi est l'acte fondamental de la vie de la démocratie.

« Aussi attacherai-je le plus grand prix à ce que vous suiviez les instructions suivantes dans vos relations avec le Parlement :

« a) Vous consacrerez tout le soin qui s'impose à votre participation au débat parlementaire.

« Présenter un projet de loi au Parlement constitue en effet, pour un membre du Gouvernement, un honneur beaucoup plus qu'une charge.

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. C'est de qui ?

De nombreux députés sur les mêmes bancs. Ce doit être de Rocard !

M. Bernard Pons. « En outre, l'expérience montre que le débat parlementaire, contrairement à une idée encore trop répandue, contribue de façon décisive à la maturation d'un texte.

M. Patrick Balkany. Très bien ! C'est de qui ?

M. Bernard Pons.

Et plus loin :

« c) La durée de vie des lois est en constant raccourcissement, soit que, adoptées dans des conditions inutilement conflictuelles, elles sont remises en cause politiquement, soit que, débattues avec une hâte excessive, les malfaçons dont elles sont porteuses imposent des rectifications. »

M. Philippe Vasseur. C'est bien !

M. Franck Borotra. Bravo !

M. Gérard Léonard. Merveilleux !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Mais de qui est-ce ?

M. Bernard Pons. « Vous vous efforcerez donc, ce point est capital et je me permets d'y insister, de laisser au Parlement le temps de débattre et de faire adopter les textes par la majorité la plus large. » (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.* - « Qui est-ce ? Qui est-ce » sur les mêmes bancs.)

M. Philippe Vasseur. Cela fait beaucoup rire M. Rocard !

M. Bernard Pons. « Sauf urgence avérée, vous devez prévoir des délais d'examen par le Parlement sensiblement plus importants que ceux qui ont été observés au cours des années passées. A cet égard, il ne doit plus être considéré comme anormal qu'un texte soit déposé au cours d'une session et adopté lors de la session suivante.

M. Philippe Vasseur. Très bien !

M. Bernard Pons. « De même, en vue d'aboutir au vote d'un texte par une majorité plus importante que celle qui se réclame habituellement de l'action du Gouvernement...

M. Philippe Vasseur. Très bien !

M. Bernard Pons. « ... vous ne négligerez d'utiliser aucune procédure de concertation...

M. Philippe Vasseur. Parfait !

M. Bernard Pons. « ... vous ne refuserez d'explorer aucune voie de compromis acceptable... »

M. Philippe Vasseur. Quel bon sens !

M. Bernard Pons. « ... c'est-à-dire aucune solution techniquement réaliste et compatible avec les engagements fondamentaux du Gouvernement. » (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Balkany. Quel beau texte !

M. Bernard Pons. Monsieur le Premier ministre, vous avez reconnu votre enfant, puisque ce texte est de vous.

M. André Santini. Ce n'est pas possible ! (*Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Pons. Vous l'avez écrit le 25 mai 1988 et vous l'avez adressé à tous vos ministres.

M. Franck Borotra. Il ne reconnaît même pas ses enfants. Quel abandon !

M. Bernard Pons. Monsieur le Premier ministre, le vent a dû souffler bien fort devant votre porte pour que des engagements aussi précis se soient envolés si vite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Le régime parlementaire, comme son nom l'indique, confère au Parlement une fonction centrale qui est d'ailleurs double : légiférer et contrôler l'exécutif.

Exercer pleinement cette fonction, sans excès mais sans limitation, c'est la condition première de l'équilibre des pouvoirs.

Dès votre nomination, en mai 1988, monsieur le Premier ministre, vous avez, au-delà de la circulaire que je citais à l'instant, multiplié les déclarations de bonnes intentions. Dans le droit fil du slogan présidentiel « la France unie », votre gouvernement devait être celui de l'ouverture, du dialogue, de la recherche du consensus ou du compromis, de la tolérance. C'était la remise au goût du jour du fameux « gouverner autrement » proclamé par Pierre Mauroy en 1983.

M. André Santini. On s'en souvient !

M. Franck Borotra. C'est classique !

M. Bernard Pons. Elle était d'autant plus actuelle qu'elle paraissait désormais imposée par les circonstances. En effet, pour la première fois sous la V^e République, un gouvernement ne disposait pas d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale, situation constituant une incitation permanente au dialogue ou, tout au moins, au respect des procédures.

Mais, quand on chasse le naturel, il revient au galop ! En 1983, dans cet hémicycle, nous avions « juridiquement tort parce que nous étions politiquement minoritaires ». En 1989, l'attitude constante de votre gouvernement à l'égard de l'opposition parlementaire s'inspire des mêmes principes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Vasseur. Ils ont politiquement tort !

M. Bernard Pons. Des députés, revêtus des insignes de leur fonction, sont molestés par les forces de l'ordre, approuvées en cela par le ministre de l'intérieur.

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Scandaleux !

M. Bernard Pons. Les parlementaires éprouvent les pires difficultés à obtenir les informations dont ils ont besoin quotidiennement pour l'exercice de leur mandat.

Les projets de loi sont régulièrement communiqués à la presse avant que le Parlement puisse en prendre connaissance.

M. Jacques Godfrain. Scandaleux !

M. Bernard Pons. Les ministres, quand ils daignent répondre aux questions écrites des parlementaires, le font presque systématiquement avec plusieurs mois de retard.

M. Gérard Léonard. C'est vrai !

M. Patrick Balkany. Quand ils le font !

M. Bernard Pons. Le Gouvernement impose son ordre du jour prioritaire, en sorte qu'on peut compter sur les doigts d'une seule main les textes d'origine parlementaire venus en discussion.

Les ministres - vos ministres, monsieur le Premier ministre - désertent leur banc à l'occasion des questions au Gouvernement du mercredi...

M. Patrick Balkany. C'est vrai !

M. Bernard Pons. ... et, lorsqu'ils sont présents, ils s'en tiennent généralement à la lecture de notes écrites préparées par leurs services et qui n'ont parfois qu'un lointain rapport avec les questions précises qui leur sont posées.

M. Philippe Vasseur. Notes qu'ils ont quelquefois du mal à lire !

M. Bernard Pons. Enfin, le Gouvernement use et abuse de plus en plus de la procédure de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, qui lui permet d'imposer l'adoption de ses textes sans le vote de l'Assemblée nationale.

Qu'on me comprenne bien, mes chers collègues : il ne s'agit pas, à cet égard, de contester le droit au Gouvernement d'utiliser l'une des armes dont la Constitution l'a fort opportunément doté pour la mise en œuvre de sa politique.

M. Jean-Marie Le Guen. Alors ?

M. Bernard Pons. Mais cette procédure, monsieur Le Guen, n'a pas été instituée pour supprimer toute discussion parlementaire.

C'est pourtant ce à quoi nous assistons lorsque, avant même que l'on commence le débat, le Gouvernement invoque le « 49-3 », engage sa responsabilité et quitte l'hémicycle. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Godfrain. Très bien ! C'est exactement ce qui se passe !

M. Bernard Pons. Cette attitude constante constitue un véritable détournement de procédure, que nous avons le devoir de dénoncer avec force car elle nous conduit à une dérive institutionnelle dont chacun perçoit les dangers.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, on peut constater que la fonction parlementaire est bafouée, méprisée.

M. Daniel Goulet. Absolument, et on se fait engueuler par nos électeurs !

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Bernard Pons. Le Parlement est devenu le lieu où s'exprime officiellement le mépris du Gouvernement pour l'opposition à travers les élus du peuple.

Et, monsieur le Premier ministre, nous l'avons encore vécu avec force, vendredi dernier, lorsque vers dix-huit heures, M. Jospin, ministre d'Etat, qui vous remplaçait à la tête du Gouvernement,...

M. Eric Raoult. Provisoirement !

M. Bernard Pons. ... a invoqué l'article 49-3 à propos d'un texte portant diverses mesures d'ordre social relatives à la sécurité sociale et à la santé, dans lequel le Gouvernement avait introduit un amendement à la sauvette.

Le groupe communiste avait soulevé une exception d'irrecevabilité sur ce texte ; le groupe du R.P.R. avait, lui, opposé une question préalable et déposé une motion de renvoi en commission. Or vous n'avez même pas laissé aux représentants de l'opposition le droit de faire un rappel au règlement, pour demander que, conformément à l'article 88 de ce règlement, la commission compétente soit saisie au fond sur cet amendement. Celle-ci n'a même pas eu la possibilité d'examiner cet amendement scélérat que vous avez introduit à la sauvette et qui risque de bouleverser l'avenir de la médecine française. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Gérard Léonard. C'est honteux !

M. Bernard Pons. Face à ce coup bas, monsieur le Premier ministre, il était normal que l'opposition se mobilise.

Vous avez méprisé la politique conventionnelle qui avait été instituée en 1970 et qui avait été réformée, en 1980, avec la création de trois secteurs dans le cadre de l'exercice de la médecine, dont deux secteurs essentiels : le secteur 1 et le secteur 2.

Au cours de la préparation de la nouvelle convention, le Gouvernement est constamment intervenu au cours des négociations qui ont duré plusieurs mois et réuni d'un côté les trois syndicats médicaux représentatifs - la Confédération des syndicats médicaux français, la Fédération des médecins de France, M.G.-France - et, de l'autre, les trois organismes sociaux que sont la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, la Mutualité sociale agricole et la Caisse nationale des travailleurs non salariés non agricoles. Lors de cette négociation conventionnelle, vous avez tantôt menacé les médecins, tantôt menacé les caisses, et vous avez empoisonné le climat des discussions. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

Au mois de juin, monsieur le ministre de la santé, vous avez essayé d'obtenir des signatures individuelles de la part de médecins pour casser les syndicats. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. C'est un casseur !

M. Bernard Pons. Vous, un socialiste, vous devriez avoir honte ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mauger. Il doit être excommunié !

M. Bernard Pons. Le 7 juillet, un avant-projet d'accord avait été pratiquement conclu. Or il n'a pas pu se concrétiser par un accord définitif à la fois parce que le Gouvernement a refusé de revaloriser les honoraires et d'examiner le non-blocage du secteur 2 et parce que la Caisse nationale a, sous la pression du Gouvernement, proposé aux médecins la création d'un secteur 1 bis, qui aurait permis à ces derniers de percevoir 15 p. 100 d'honoraires en plus à la condition qu'ils fassent 10 p. 100 de prestations en moins ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Jacques Blanc. C'est scandaleux !

M. Bernard Pons. Croyez-vous, monsieur le Premier ministre, que les médecins français pouvaient accepter ce langage ?

M. Jacques Blanc. Non !

M. Bernard Pons. En fait, ce langage était de nature à provoquer leur colère et leur révolte !

M. Philippe Vasseur. On n'achète pas la confiance !

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. C'est un marchand de tapis !

M. Pierre Mauger. Un marchand de soupe !

M. Bernard Pons. Mais si vous en êtes arrivé là, c'est parce que vous avez une conception bien précise de l'économie de la santé. Lorsque vous en parlez, c'est toujours en termes de dépenses, jamais en termes de recettes. Or, il faut savoir que c'est bien grâce à l'économie de la santé que la maladie a reculé.

C'est grâce à l'apparition des premiers sulfamides en 1945 que la thérapeutique a eu des effets efficaces ! C'est grâce aux progrès scientifiques et techniques que la mortalité infantile est passée de 11 p. 100 en 1945 à 1 p. 100 aujourd'hui ! C'est grâce aux efforts de nos chercheurs, de nos professeurs d'université, de nos spécialistes et de nos généralistes que la médecine française est à la pointe de la médecine internationale !

Je vous rappelle, monsieur le ministre de la santé, qu'en 1952, la tuberculose faisait des ravages. A l'époque, on construisait des sanatoriums, des préventorium...

M. Jacques Godfrain. C'est vrai !

M. Bernard Pons. ... qui coûtaient tellement cher à l'économie de la santé que, chaque année, il y avait une journée qui s'appelait la « journée du timbre antituberculeux ».

M. Robert Pandraud. Très juste !

M. Bernard Pons. Or, en 1953, trois médicaments ont été mis sur le marché : la streptomycine, le P.A.S., le rimifon,...

M. Robert Pandraud. Très juste !

M. Bernard Pons. ... qui ont fait disparaître en deux ans la tuberculose du paysage médical français !

M. Jean-Marie Le Guen. A-t-elle disparu totalement aujourd'hui, monsieur Pons ? (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Pons. En 1954, la tuberculose a disparu du paysage médical français.

M. Henri Cuq. Au piquet, Le Guen !

M. Bernard Pons. Monsieur le ministre, vos économistes sont capables, j'en suis sûr, de connaître le coût de mise sur le marché de ces trois médicaments. Mais ils sont incapables de savoir ce qu'ils ont apporté à l'économie de la santé ! (*« Très bien ! » sur les bancs du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Quelques années plus tard, nous avons vu apparaître les premiers reins artificiels. Il s'agissait d'appareils énormes qui ne pouvaient être utilisés qu'en milieu hospitalier. Ils coûtaient fort cher et certains économistes disaient que la sécurité sociale n'aurait jamais les moyens de supporter ces dépenses ! Eh bien, les progrès techniques et scientifiques ont permis de miniaturiser ces appareils au point qu'aujourd'hui les insuffisants rénaux peuvent se dialyser chez eux et pour un coût bien inférieur.

Mais votre conception vous fait persister dans l'erreur.

M. Eric Dollgé. C'est diabolique !

M. Bernard Pons. Ainsi lorsque, il y a quelque temps, a été mis sur le marché l'érythropoïétine, un médicament indispensable pour les insuffisants rénaux qui subissent des dialyses fréquentes, votre ministère a publié une circulaire pour qu'il soit contingenté. Certes, vous êtes revenu sur cette décision, monsieur le ministre, mais votre premier geste a été un geste de restriction à l'égard d'un médicament indispensable pour des malades gravement atteints. (*« C'est vrai ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Elisabeth Hubert. C'est strictement vrai !

M. Jacques Godfrain. Et c'est le ministre des malades !

M. Bernard Pons. C'est parce que nous ne voulons pas accepter cela, c'est parce que nous voulons, dans le cadre de la sécurité sociale, créée par la volonté du général de Gaulle en 1945 (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)...

M. Louis Pierna. Et par Ambroise Croizat !

M. Bernard Pons. ... avoir une médecine dans laquelle les malades - et ce sont eux qui sont les plus importants dans cette affaire - aient le libre choix de leur médecin et les médecins le libre choix de leurs prescriptions, que nous sommes en désaccord profond avec les méthodes que vous employez.

M. Daniel Goulet. Très bien !

M. Bernard Pons. Alors, vous allez nous rétorquer : « mais il y a l'équilibre de la sécurité sociale ». Mais depuis 1973, donc bien avant vous, on évoque tous les ans, ou tous les deux ans, le « gouffre », le « trou », la « catastrophe » de la sécurité sociale. On nous annonce des dizaines, voire des vingtaines de milliards de déficit. Mes chers collègues, vous savez comme moi-même que la masse financière de la sécurité sociale est plus importante que le budget de l'Etat et qu'une journée de trésorerie de la sécurité sociale représente 3 milliards de francs.

M. Jean-Marie Le Guen. Et la baleine ?

M. Bernard Pons. Par conséquent, si on regarde attentivement les chiffres, ce type d'argument ne résiste pas à l'examen.

Vous nous dites que si les dépenses de santé ont continuellement augmenté par rapport au produit intérieur brut, c'est parce que les médecins français, les pharmaciens, les biologistes, les spécialistes, les kinésithérapeutes,...

M. Jacques Blanc. Ils servent de boucs émissaires !

M. Bernard Pons. ... qui servent de boucs émissaires, dépendent trop.

Il est vrai que le rapport des dépenses de santé par rapport au produit intérieur brut, qui était de 4,3 p. 100 en 1960, est passé à 9,1 p. 100 en 1984 !

Mais aux Etats-Unis, où il y a un exercice de la médecine très libéral, en Suède, où la médecine est nationalisée, le rapport est respectivement d'un peu plus de 10 p. 100 et de 9,3 p. 100. Par conséquent, ce n'est pas le système propre à la France qui est à l'origine de cette augmentation des dépenses de santé. En fait, la véritable origine, c'est la maladie structurelle de la sécurité sociale !

Lorsque le législateur, à la demande du général de Gaulle, a créé en 1945 la sécurité sociale, celle-ci s'adressait à un nombre limité d'assujettis et représentait une masse financière qui n'était pas énorme. D'où l'idée logique du législateur d'asseoir les recettes de la sécurité sociale sur une seule source de financement : les cotisations assises sur les salaires.

Au fil des années, la sécurité sociale a couvert toutes les catégories sociales et professionnelles, ainsi que tous les risques. Elle représente aujourd'hui une masse financière qui est beaucoup plus importante que le budget de l'Etat. Or, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre de la santé, il ne viendrait à l'idée d'aucun économiste d'asseoir les recettes du budget de l'Etat sur une seule source de financement. C'est d'ailleurs pourquoi on les a diversifiées afin de les mettre à l'abri des événements conjoncturels. Mais on n'a pas fait de même pour la sécurité sociale. Voilà l'explication de fond.

Lorsque notre pays traverse une période de croissance, une période d'activité, la trésorerie de la sécurité sociale va bien !

Mme Christiana Papon. Très juste !

M. Bernard Pons. Lorsque nous sommes dans une période de crise, dans une période de récession, dans une période de chômage, la trésorerie de la sécurité sociale va mal ! Faut-il pour autant condamner ceux qui, dans le cadre de l'assurance maladie, se battent pour remettre dans le circuit économique des malades qui, sans cela, resteraient invalides ?

En conclusion, mes chers collègues, je voudrais, en cette veille de Noël, je voudrais sortir de l'hémicycle...

M. Jean-Marie Le Guen. Par la cheminée ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Xavier Daniau. Taisez-vous le groupuscule !

M. Gérard Chassaquet. Ça suffit !

M. Bernard Pons. ... m'adresser à l'ensemble du corps médical français que je connais bien et lui dire qu'il doit garder confiance.

Que les chercheurs, les professeurs d'université, les spécialistes, les chirurgiens, les médecins généralistes, les pharmaciens, les biologistes, les infirmières, les infirmiers, que tous ceux qui contribuent à cette grande entreprise, à cette grande affaire qu'est la santé sachent que, dans cet hémicycle, il y a des hommes et des femmes qui connaissent la difficulté de leur travail, leur engagement, leurs problèmes et qui, quoi qu'il arrive, n'accepteront jamais que soit porté un coup fatal à ce à quoi ils sont attachés, à savoir la liberté du choix du médecin par le malade, la liberté de prescription, le secret professionnel.

A tous ceux qui participent à ce grand service de santé qui fait le rayonnement de la France dans le monde, je voudrais dire : « Bonne et heureuse année ; sachez qu'il y a à l'Assemblée nationale des parlementaires qui savent les efforts que vous réalisez tous les jours. »

Monsieur le Premier ministre, c'est parce que le groupe du R.P.R. ne veut pas participer à une dérive des institutions résultant de l'utilisation abusive de l'article 49, troisième alinéa, de la Constitution, c'est parce qu'il est profondément attaché à la médecine libérale, c'est parce qu'il est préoccupé par la défense des malades qu'il a déposé une motion de censure et qu'il la votera. (*Les députés du groupe du Rassemblement pour la République se lèvent et applaudissent. - Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet.

M. Richard Cazenave. Laissez parler le renovateur !

M. Gilbert Millet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, l'événement auquel nous avons assisté vendredi soir est grave.

M. Eric Raoult. Très juste !

M. Gilbert Millet. C'est un véritable coup de force contre la représentation nationale auquel s'est livré en effet le Gouvernement lors de la deuxième lecture du D.M.O.S.

M. Jean-Luc Prével. C'est vrai !

M. Gilbert Millet. Quelle expression peut mieux qualifier l'initiative qu'il a prise, le comportement qui a été le sien en cette fin de session parlementaire, à quelques jours des fêtes de fin d'année ?

M. Jean-Luc Prével. C'est son cadeau de Noël !

M. Gilbert Millet. Coup de force d'abord, parce que la portée de la modification que le Gouvernement veut imposer au système conventionnel lui interdisait de le faire au travers d'un simple amendement.

M. Robert Pandraud. Très juste !

M. Gilbert Millet. Les dispositions du texte mettent en cause un pilier essentiel du dispositif de santé. Ce texte aura des implications considérables pour les assurés sociaux d'une part, et pour la profession médicale, d'autre part.

M. André Santini. Ça sent la censure !

M. Gilbert Millet. Il engage l'avenir même de la protection sociale du pays. Un tel texte ne pouvait être introduit ainsi dans la loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Ollier. Il censure, c'est sûr !

M. Gilbert Millet. Attendez un peu, messieurs !

Monsieur le président, ces groupes sont assez agités. Pourrais-je parler tranquillement ?

M. le président. Ces approbations ne doivent pas vous troubler. Poursuivez, monsieur Millet.

M. François Loncle. Quel spectacle !

M. Serge Charles. Vous êtes sur la bonne voie, monsieur Millet !

M. Robert Pandraud. Jusqu'à présent, c'est bien !

M. Gilbert Millet. Cela méritait la présentation d'un véritable projet de loi ; un projet de loi qui devait être adopté en conseil des ministres, examiné en Conseil d'Etat...

M. Robert Pandraud. Très bien !

M. Gilbert Millet. ... et pour lequel l'avis du Conseil économique et social devait être recueilli.

M. André Santini et M. Philippe Vasseur. C'est vrai !

M. Gilbert Millet. Or rien de tout cela n'a été fait !

M. André Santini et M. Philippe Vasseur. C'est vrai !

M. Gilbert Millet. Coup de force ensuite, parce que, même présenté sous la forme d'un amendement, le texte gouvernemental sur la convention médicale devait être soumis à l'examen approfondi du Parlement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. C'est vrai !

M. Gilbert Millet. Il devait d'abord être soumis à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. André Santini et M. Philippe Vasseur. C'est vrai !

M. Jean-Luc Prével. Eh oui !

M. Gilbert Millet. Il devait ensuite être discuté normalement en séance publique.

M. Rudy Solles. C'est vrai !

M. Gilbert Millet. Or tous les efforts du Gouvernement ont tendu à éviter ce double examen.

L'amendement a d'abord été déposé au cours du débat, au dernier moment.

M. André Santini. Furtivement !

M. Gilbert Millet. Et surtout, le Gouvernement a décidé l'application de l'article 49-3 avant même l'ouverture des débats sur le D.M.O.S., avant même que soient discutées les motions de procédure déposées ce jour-là.

Ainsi, monsieur le Premier ministre, non seulement les députés n'ont pu prendre connaissance de l'amendement gouvernemental dans des conditions normales, mais encore le Gouvernement leur a interdit d'en discuter,...

M. Robert Pandraud. C'est vrai !

M. Gilbert Millet. ... d'exprimer leur opinion à son sujet et de se prononcer par un vote sur son adoption.

M. Jean-Luc Prével. C'est le socialisme !

M. Gilbert Millet. C'est proprement scandaleux. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Ce n'est certes pas la première fois que le Gouvernement choisit la manière forte pour imposer sa politique.

Un député du groupe du Rassemblement pour la République. Nous avons l'habitude !

M. Gilbert Millet. L'article 49-3 a été utilisé une quinzaine de fois durant cette session...

M. André Santini. Seulement ?

M. Gilbert Millet. ... mais je n'hésite pas affirmer qu'un sommet a été atteint avec le présent texte, puisque c'est pour faire adopter un amendement présenté à la sauvette que cet article de la Constitution a été brandi. C'est un bâillonnage complet des députés qui en est résulté dans la mesure où le recours à l'article 49-3 a été annoncé avant même que le débat ne commence.

M. Serge Charles. Ou il vote la censure, ou il s'est trompé de texte !

M. Patrick Ollier. Il censure, c'est sûr !

M. Gilbert Millet. Il y a là de la part du Gouvernement une volonté manifeste d'abaisser le Parlement qui ne peut que choquer tous les démocrates de ce pays. (« Bravo ! » et *applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Il n'est pas exagéré de parler de mépris à l'égard des élus de la nation quand on les prive ainsi de leur droit à l'expression. (« C'est vrai ! » *sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française*), quand on affiche une telle désinvolture à l'égard de leur pouvoir de légiférer. Permettez-moi de souligner que ce mépris n'est pas seulement contraire aux principes qui doivent régir un pays comme le nôtre, à la tradition révolutionnaire que la France célébrait il y a peu encore mais qui semble vite être oubliée, il est aussi dangereux pour l'avenir des institutions républicaines car il alimente le discours de démagogues qui n'aspirent qu'à la destruction de nos conquêtes démocratiques, il fournit des arguments à tous ceux qui ne rêvent, pour imposer leurs sinistres desseins, que de mettre un terme au pluralisme d'opinion, au pluralisme politique. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Ce coup de force n'est cependant pas pour nous étonner. Il n'est guère surprenant, en effet, que le Gouvernement ait recours à l'autoritarisme pour imposer les mesures contenues dans son amendement.

M. Willy Dimeglio. Très bien !

M. Gilbert Millet. Ces mesures sont si négatives qu'il n'a pas intérêt à ce qu'elles soient l'objet d'un large débat démocratique.

Mme Elisabeth Hubert. C'est vrai !

M. Gilbert Millet. Car ce qu'elles prévoient n'est rien d'autre que la destruction de cette garantie fondamentale pour l'accès de tous aux soins...

M. Philippe Vasseur. Eh oui !

M. Gilbert Millet. ... pour l'égalité de tous devant la santé, pour la qualité de la médecine...

M. Philippe Vasseur. Eh oui !

M. Gilbert Millet. ... et ces libertés essentielles que sont la liberté de choix du médecin et la liberté de prescription, que constitue l'existence d'une convention nationale entre les syndicats médicaux et les caisses d'assurance-maladie.

M. Philippe Vasseur. Dieu, que tout cela est bien dit !

M. Gilbert Millet. C'est le démantèlement de cet instrument original et précieux pour le progrès social en matière de santé, qui tout à la fois assure le droit aux soins des malades de toutes conditions par le remboursement des frais de maladie et garantit les conditions matérielles et morales de l'exercice médical.

On comprend, monsieur le ministre, que vous ayez souhaité museler les députés vendredi dernier, que vous ayez agi à la sauvette au mépris des droits du Parlement, au mépris de tous les usages !

M. Jean-Luc Préal. Sanctionnez !

M. Gilbert Millet. On comprend aisément que vous ayez mis fin au débat avant que notre groupe ait pu défendre l'exception d'irrecevabilité qu'il avait soulevée pour dénoncer le caractère anticonstitutionnel d'un texte qui met en cause le droit de tous à la santé, reconnu pourtant par le préambule de la Constitution de 1946, et que reprend notre actuelle Constitution.

Quoi que vous en disiez, ce démantèlement constitue bien l'objectif que vous vous êtes fixé (« *Eh oui !* » sur plusieurs bancs du groupe *Union pour la démocratie française*) en proposant de faire éclater la convention nationale et en créant une convention spécifique pour les seuls généralistes.

M. Jean-Marie Le Guen. Vous avez milité pour ce système !

M. Gilbert Millet. Qui ne voit en effet que, ce faisant, on porte atteinte à son existence même, à la garantie qu'elle représente pour les assurés sociaux et les médecins eux-mêmes ? Qui ne voit l'entreprise de rationnement des soins, la remise en cause de la liberté de prescription que cette division signifie ?

M. Jean-Luc Préal. Vous êtes pour la liberté ?

M. Gilbert Millet. Car si, par malheur, cet amendement était adopté, ce serait l'accès des assurés aux spécialités, disciplines souvent très onéreuses, qui serait compromis. Les malades seraient purement et simplement livrés aux lois de la jungle de l'argent, même si vous tentez d'atténuer l'émotion que cette décision suscite déjà en évoquant l'éventualité - mais là, on est dans l'incertitude totale - de la négociation d'une convention concernant les spécialistes.

En vérité, si votre amendement était adopté, il rendrait possible une convention pour la médecine générale, quadrillant département par département les généralistes dans des contrats d'objectifs, imposant un rationnement drastique des soins, des prescriptions...

M. Jean-Luc Préal. C'est inadmissible !

M. Gilbert Millet. ... avec un système de primes d'efficacité dans l'accomplissement de ces objectifs de restriction par les médecins. Si votre amendement était inscrit dans la loi, les malades seraient livrés à une médecine au rabais.

Quant à l'activité des médecins généralistes, que cette convention marquée du sceau de l'austérité priverait de toute revalorisation, elle serait enfermée dans un carcan inacceptable du point de vue de l'éthique professionnelle. Est-ce là la voie de la revalorisation nécessaire et urgente de la médecine générale ? C'est l'avenir de la santé et de la protection sociale que vous remettez en cause aujourd'hui.

M. Rudy Salles. Très bien !

M. Gilbert Millet. Pourquoi un tel acharnement contre la convention unique nationale ?

M. Gérard Léonard. Oui, pourquoi ?

M. Gilbert Millet. On peut en effet parler d'acharnement car l'attaque que vous portez aujourd'hui n'est pas la première.

M. Robert Pandraud. C'est vrai !

M. Gilbert Millet. Vous avez déjà tenté, mais sans succès, grâce à notre vigilance, de faire éclater la convention unique au printemps dernier, en essayant d'imposer au Parlement son atomisation département par département.

Pourquoi cet acharnement à détruire la convention nationale ?

Pour mettre fin au vide conventionnel ? Mais chacun sait que cet argument n'a aucune valeur : les assurés continueront à être remboursés, si vous le décidez, jusqu'à ce qu'une nouvelle convention soit signée.

Pour mettre fin à l'enlisement actuel des négociations entre caisses d'assurance maladie et syndicats médicaux ? Mais vous êtes le responsable de cet enlisement parce que, par votre intransigeance, vous avez remis en cause les prémisses d'accord entre les caisses et les médecins.

La raison de votre acharnement est tout autre. Il s'agit d'imposer dans ce domaine les impératifs européens d'austérité et de restriction des soins remboursés que vous défendez dans tous les domaines intéressant la santé. Même dénaturé par les mesures de restriction apportées ces dernières années, même dénaturé par l'introduction du secteur 2, le système conventionnel français n'en demeure pas moins lié à des systèmes de solidarité nationale et de distribution des soins incompatibles avec les projets de l'Europe des Douze, avec la « libre concurrence » du marché de 1993, projet dont la France s'est faite le champion. Ce système original contredit trop les exigences de l'« harmonisation européenne », l'appel à un alignement systématique sur le dispositif allemand.

Au moment où il n'est question que de diminuer les besoins de financement du patronat, d'alléger encore ses cotisations au détriment des ménages, l'existence d'une convention nationale garantissant le remboursement des soins est pour vous un obstacle. Elle est de même un obstacle à l'arrivée massive des assurances privées françaises ou européennes sur le marché de la maladie, sociétés avides de profiter d'un recul, d'une régression du remboursement des dépenses maladie ; elle est enfin un obstacle à la mise en place d'une médecine à deux vitesses.

Cet obstacle, vous qui avez pris le parti de l'Europe du grand marché capitaliste, le parti de l'argent, vous vous efforcez aujourd'hui de le faire sauter au prix d'une atteinte sans précédent à l'égalité devant la maladie, à la qualité des soins, à la liberté de choix des médecins, à la liberté de prescription de ces derniers, au détriment de millions de gens.

Vous ne serez donc pas étonné, monsieur le ministre, que nous vous exprimions ici notre opposition catégorique à l'amendement que vous vous efforcez de faire adopter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Catégoriquement opposé à l'amendement du Gouvernement, les députés communistes n'apporteront pas pour autant leurs voix à la motion de censure de la droite. (*Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean Kiffer. Démagogue !

M. Serge Charles. Vous aviez été si brillant jusqu'à présent !

M. Robert Pandraud. Vous êtes gêné !

M. Gilbert Millet. Pas du tout !

Les forces politiques qui soutiennent cette motion de censure ne sont en effet vraiment pas qualifiées pour défendre notre dispositif de santé et de protection sociale.

M. Willy Dimoglio. Rigolo !

M. Philippe Legras. Boute-en-train !

M. Gilbert Millet. Faut-il rappeler les gigantesques attaques contre la protection sociale et la santé des Français...

M. Philippe Vasseur. Ce n'est pas le problème !

M. Gilbert Millet. ... auxquelles la droite s'est livrée avec constance jusqu'à tout récemment encore, quand elle était au pouvoir ? (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

N'oublions pas que c'est M. Barrot qui a le premier éclaté la convention médicale en créant le secteur 2, pénalisant lourdement les assurés sociaux...

M. Rudy Salles. Vous êtes complices !

M. Bernard Debré. Disqualifiés !

M. Patrick Ollier. Discrédités !

M. Jean Kiffar. Dégonflé !

M. Gilbert Millet. ... et qui a lancé la notion de rationnement des soins au travers de la prétendue formule de « maîtrise des dépenses de santé ».

M. Patrick Ollier. Personne ne vous écoute !

M. Jean Kiffar. A la trappe !

M. Gilbert Millet. Faut-il rappeler le plan Séguin, voté en 1987 sous le gouvernement Chirac ? Un plan qui supprimait la prise en charge à 100 p. 100...

M. Philippe Vasseur. Ce n'est pas le problème !

M. Gilbert Millet. ... pour des centaines de milliers de personnes ainsi que le remboursement à 100 p. 100 des vignettes bleues apposées sur les médicaments pour tous les bénéficiaires d'une prise en charge totale. Là, vous êtes moins heureux, messieurs ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

On ne peut oublier que le ministre chiraquien...

M. Philippe Vasseur. Vous n'avez pas le courage de dire que vous êtes pour la motion de censure !

M. Jean Kiffar. Dégonflé !

M. Jean-Christophe Cambadella. Faites-les taire, monsieur le président !

M. Gilbert Millet. Monsieur le président, il m'est assez difficile de parler dans ce brouhaha !

M. Patrick Balkany. Vous vous sabordez, messieurs les communistes !

M. le président. Mes chers collègues, malgré la teneur des propos de M. Millet, qui pourraient peut-être passer pour provocateurs (*Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste*)...

M. Jean-Marie Le Guen. Et la liberté ?

M. Jean-Christophe Cambadella. C'est scandaleux !

M. François Lencle. Vous n'avez pas le droit de dire ça !

M. Robert Pandraud. Respectez le président !

M. le président. ... je vous demande de laisser parler M. Millet !

M. Gilbert Millet. Monsieur le président, je vous en prie ! Restez dans votre rôle de président ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je crois que le président sort de son rôle. Il n'a pas à interdire mes propos.

M. le président. Monsieur Millet, je vous prie de continuer.

M. Gilbert Millet. C'est très respectueusement que je vous ai fait cette remarque.

On ne peut oublier, disais-je, que le ministre chiraquien, M. Séguin, s'était vanté d'avoir économisé, entre mars 1987 et mars 1988, 11 milliards par rapport à l'évolution prévisible des dépenses de santé et que son plan lui-même avait conduit à économiser 5,330 milliards.

M. Philippe Vasseur. Le problème n'est pas là ! Adressez-vous à M. Rocard !

M. Gilbert Millet. Les conséquences dans un deuxième temps du plan Séguin avaient entraîné une économie supplémentaire de 5,769 milliards.

M. Philippe Vasseur. Vous êtes toujours en retard d'une guerre ou d'une révolution !

M. Gilbert Millet. Comment oublier aussi la politique développée par Mme Barzach (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la*

démocratie française et de l'Union du centre.), dont la loi rétablissant l'exercice privé à l'hôpital et la loi hospitalière de 1987 ont fait effectuer au service public hospitalier un bond en arrière sans précédent ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Kiffar. Vendu ! Provocateur !

Mme Muguette Jacquaint. Quelle image donnez-vous du Parlement, mesdames et messieurs de la droite ! (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean Kiffar. Vendus ! Combien le P.C. a-t-il touché ?

M. Gilbert Millet. On pourrait encore évoquer la réforme des études de médecine dont ce ministre est l'auteur, avec la suppression de l'internat de médecine générale. Et en vous écoutant tout à l'heure, monsieur Pons, je me souvenais des propos de l'un de vos ministres, M. Lenoir, qui avait mis en parallèle les *pace-makers* pour les vieillards et les soins aux jeunes enfants ! Non, vous n'êtes donc pas qualifiés pour donner des leçons dans le domaine de la politique de santé ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Quel crédit, dans ces conditions, peut-on accorder à ceux...

M. Jean Kiffar. En Roumanie !

M. Gilbert Millet. ... qui, à l'image de ce « trio infernal », ont tant fait pour démolir le système de santé français ?

J'ajoute que le texte de la motion de censure déposée par la droite confirme que ses auteurs ne sont pas les défenseurs du système de protection sociale et de santé.

M. Jean Kiffar. En Roumanie !

M. Gilbert Millet. Il n'y est nulle part fait mention de la remise en cause par le Gouvernement de ce système.

Les auteurs de la motion ne critiquent pas l'attaque portée par le Gouvernement au principe du remboursement des dépenses de maladie. Enfin, le droit à la santé n'y est même pas évoqué. Cette politique que vous poursuivez, monsieur le ministre, c'est la leur ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Patrick Balkany. Aucune dignité !

M. Serge Charles. A quoi sert ce que vous dites ? Censurez !

M. Richard Cazenave. Oui, censurez !

M. Gilbert Millet. Cela est d'ailleurs bien compréhensible. Sur le rationnement des soins non remboursables, sur la remise en cause du droit à la santé pour tous, sur le démantèlement des systèmes de solidarité nationale au profit des mécanismes réglés par la seule loi de l'argent, il n'y a aucune divergence de fond entre la droite et la pratique, que je regrette, de ce gouvernement !

M. Philippe Vasseur. Votez la censure ! Vous allez faire 10 p. 100 de moins aux prochaines élections !

M. Gilbert Millet. L'accord est total pour la mise en œuvre, dans le domaine de la santé, des exigences européennes. En réalité, vous avez un projet commun : la déréglementation des atouts sociaux de notre pays, et vous le montrez tous les jours dans les attaques portées au code du travail, à la mutualité, au droit à la retraite, et j'en passe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

La motion de censure présentée revêt donc à l'évidence un caractère exclusivement politique. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Richard Cazenave. C'est vous qui dites ça !

M. Gilbert Millet. Cependant, une autre démarche est possible, nécessaire, urgente, qui se donne pour objectif le droit à la santé des gens et pour moyen un financement moderne de la sécurité sociale, s'appuyant sur le développement économique du pays et le revenu des richesses produites.

Le droit à la santé pour tous passe par l'extension des droits sociaux et le développement de nos atouts, qui font l'originalité de notre système de protection sanitaire et sociale, en particulier la convention nationale. Nous

sommes - ai-je besoin de le répéter ? - pour le maintien d'un grand système national, unitaire, qui permette de marier la qualité de la médecine française avec la lutte contre les inégalités en matière de santé, par l'accès le plus large des assurés sociaux. Cela sous-entend l'abandon total du plan Séguin, l'extension du tiers payant ; cela nécessite aussi une transformation moderne de la politique conventionnelle. Il faut en tout premier lieu en extirper tout ce qui nourrit la médecine à deux vitesses. Je pense au secteur 2 aujourd'hui, et à la possible généralisation, demain, du droit pour les médecins d'augmenter librement leurs honoraires au détriment des assurés sociaux, avec le droit à dépassement élargi. Je pense aussi à tout ce qui conduit au rationnement des soins, par corps médical interposé, aux contrats d'objectif d'austérité, à l'intéressement pour les praticiens ou aux autres formes liant leur rémunération à leur efficacité, à leur participation à cette politique.

Mais la nouvelle convention devrait comporter toute une série de dispositions prenant en compte l'évolution des techniques et des pratiques médicales, au centre desquelles se trouve la revalorisation nécessaire de la médecine générale. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean Kiffer. Tout cela ne sert à rien ! Vous êtes des vendus !

M. Gilbert Millet. Cette évolution ouvre des perspectives neuves pour la protection de la santé des gens.

La formation continue des médecins est bien entendu déterminante en ce qui concerne la qualité et la sécurité des réponses apportées aux gens, à la population. Elle doit être organisée et maîtrisée par les professionnels eux-mêmes, au travers des financements nécessaires, non pour leur apprendre à rationner mais pour donner aux gens tous les moyens qu'exige leur santé à notre époque marquée par le progrès médical. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

Peut-être ces questions ne vous intéressent-elle pas, mais elles sont au centre de la politique de santé ! Votre manque d'intérêt prouve au demeurant que votre opération d'aujourd'hui est purement politicienne ! (*Rires sur les mêmes bancs.*) La politique de santé, vous n'en avez rien à faire ! (*Protestations sur les mêmes bancs.*)

M. Gilbert Millet. Par ailleurs, chacun sait l'importance décisive de la prévention dans la politique de santé. Le bon sens populaire dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir, mais cet adage prend une dimension nouvelle aujourd'hui.

Cette place...

M. Eric Raoult. Place Tiananmen !

M. Gilbert Millet. ... implique bien sûr le rétablissement de la filière de formation des médecins de santé publique. Mais elle exige aussi de reconnaître le rôle des médecins généralistes aux côtés des spécialistes de la prévention - je pense aux médecins scolaires et aux médecins de P.M.I., en voie de disparition, ainsi qu'aux médecins du travail - leur participation aux enquêtes épidémiologiques, à l'éducation sanitaire des gens, à des actions pour la protection du milieu de vie.

M. Christian Cabal. Vous ne comprenez même pas ce que vous dites !

M. Gilbert Millet. Le généraliste n'est-il pas, aux avant-postes de la médecine, un des spécialistes du terrain sur lequel peut se développer la maladie ou, au contraire, s'épanouir la santé ?

M. Jean Kiffer. Et la Roumanie ?

Mme Muguette Jacquaint. Et le maire de Toul, c'est bien lui qui touche de l'argent !

M. Gilbert Millet. Troisièmement, la convention devrait prendre en compte la question majeure du maintien à domicile des personnes âgées par la mise en place d'équipes pluridisciplinaires dans lesquelles les médecins, aux côtés des autres acteurs - infirmières, kinésithérapeutes, aides-soignantes, etc. - ont un rôle central pour la protection de la santé. Elle devrait reconnaître cette place stratégique en rémunérant ce que l'on appelle le temps médico-social.

Quatrièmement, devant la détresse, l'anxiété, l'accident aigu de santé, le traitement de l'urgence a pris aujourd'hui une autre dimension comme une réponse moderne, efficace, autour des S.A.M.U., à une question où la vie constitue bien souvent un enjeu majeur.

La participation des médecins de famille dans une permanence de soins est un élément important de ce dispositif d'équipe et doit être reconnue ; la convention ne peut l'ignorer.

Monsieur le ministre, une politique véritable de prévention fondant sa démarche sur les conditions de vie, d'environnement, de travail, une politique de formation des professionnels de santé traduisant le bouleversement des connaissances et des techniques sont des éléments essentiels, entre autres, d'une véritable politique de maîtrise des actions de santé, et donc aussi de l'efficacité de ces actions en fonction des coûts mis en œuvre. Non pour rationner mais pour être efficace et donner aux gens les garanties de la protection et de l'épanouissement de leur santé que leur ouvrent les perspectives de notre époque.

Enfin, la convention doit garantir le pluralisme des formes d'exercice, le libre choix par le malade de son médecin et le libre choix du médecin de son mode d'exercice, la pratique libérale dans son ensemble, qui est l'élément déterminant du système de santé à la française, mais aussi les autres formes d'exercice et je pense aux centres de santé.

M. Jean Kiffer. Et la Roumanie ? Vendu !

M. Gilbert Millet. Nous ne préconisons donc pas une convention immuable mais une convention constamment mise à jour avec la participation de tous les acteurs fondée sur les progrès économiques et sociaux et avec le droit à la santé des gens pour objectif prioritaire.

J'en arrive aux moyens de cette politique... (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gilbert Millet. ... tout d'abord pour affirmer à nouveau une idée simple, mais combien opérationnelle : investir dans les hommes, dans leur santé est un levier économique pour le pays, gage de l'efficacité du développement national.

M. Eric Raoult. C'est touchant !

M. Gilbert Millet. C'est pourquoi nous n'acceptons pas l'enfermement dans un raisonnement destructeur autour des formules consensuelles, telles que la maîtrise du volume d'activité ou la maîtrise des prescriptions qui recouvre en réalité une médecine plancher pour les plus pauvres et une médecine gérée par des groupes d'assurances pour les autres.

M. Louis Pierna. Très bien !

M. Gilbert Millet. Une autre issue est possible et nécessaire. L'extension du champ de la convention, comme je viens de le dire, une rétribution correcte des praticiens et un meilleur accès aux soins pour les assurés sociaux posent, bien entendu, le problème du financement de l'assurance maladie.

Les moyens d'une politique de progrès social dans le domaine de la santé existent si l'on a la volonté de les dégager. Ils s'appuient sur deux choses : une pratique démocratique et des moyens financiers.

La démocratie, c'est à la fois la responsabilité, l'initiative,...

M. Bernard Debré. Vous parlez de ce que vous ne connaissez pas !

M. Gilbert Millet. ... et l'efficacité des réponses par l'intervention à tous les niveaux des acteurs de santé, y compris les gens eux-mêmes. Elle inspire toute notre démarche.

L'élection aux caisses de sécurité sociale que vous venez d'abandonner, monsieur le ministre, en est un élément important, même s'il n'est pas le seul, pour refaire aujourd'hui de la sécurité sociale cet instrument de progrès et d'action des assurés sociaux.

M. Louis Pierna. Très bien !

M. Gilbert Millet. Bien entendu, cette pratique démocratique devrait, au contraire de tout ce qui se passe aujourd'hui, donner un autre souffle à la convention, non seulement pour sa négociation, mais aussi pour sa mise en œuvre et ses adaptations nécessaires au mouvement de ce temps. L'austérité a besoin du diktat. Le progrès social ne peut reposer que sur cette démarche autogestionnaire.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Millet.

M. Gilbert Millet. Certes, monsieur le président, mais je vous ferai observer que les interruptions m'ont fait perdre beaucoup de temps. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Les moyens sont aussi d'ordre financier.

Les problèmes financiers de la sécurité sociale sont toujours aussi aigus. L'augmentation des cotisations est un facteur important d'érosion du pouvoir d'achat et freine donc la satisfaction des besoins, notamment de santé.

Ce transfert de charge des entreprises sur les particuliers que vous comptez institutionnaliser et aggraver le printemps prochain est redoutable pour la justice sociale et pour l'emploi.

Mme Muguette Jacquaint. C'est vrai !

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Votez la censure !

M. Gilbert Millet. A une santé financière insolente des grandes entreprises ne correspondent que le chômage, la précarité, les difficultés pour le plus grand nombre. Nous nous opposerons donc à ces mesures.

Mais ces moyens financiers existent, je l'ai dit, s'ils sont fondés sur une politique créatrice de richesse et d'emploi. C'est à partir de ces richesses produites que peuvent se dégager des moyens importants et nécessaires pour répondre aux besoins de santé moderne.

M. Robert Pandraud. Vous êtes complice !

M. Gilbert Millet. Cela passe par une réforme des prélèvements pour la sécurité sociale, qui ne limiterait pas la part des cotisations en fonction des seuls salaires versés, mais qui puiserait dans les gisements considérables dus notamment à l'augmentation de la productivité, à l'utilisation du progrès scientifique et technique, à l'automatisation, au dégagement de produits financiers des entreprises.

M. Louis Pierna. Voilà la solution !

M. Gilbert Millet. Cela étant, un prélèvement sur les revenus du capital comme sur celui du travail entrerait à la fois dans le domaine de la justice et de la solidarité. Rappelons qu'il dégage, bon an, mal an, environ 300 milliards de francs. Leur faire supporter une contribution de 13,6 p. 100, comme celle sur les salaires, rapporterait aux alentours de 40 milliards.

Enfin, le développement économique, le recul du chômage ouvriraient, bien entendu, de nouvelles perspectives pour la politique de santé. C'est bien là la voie du progrès.

Je tenais à faire ces quelques propositions (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre*), qui ne constituent pas un ensemble « à prendre ou à laisser ». Elles sont ouvertes à la réflexion et à l'enrichissement dans l'action quotidienne de tous les intéressés pour la défense de leur droit à la santé. Elles font partie d'un ensemble de propositions comportant d'autres aspects essentiels de la politique de santé, notamment la défense de l'hospitalisation publique. Mais je voulais souligner qu'une autre politique réaliste est nécessaire, est possible pour peu que l'on entende, dans le domaine de la santé comme dans les autres, faire une véritable politique de gauche !

M. Patrick Balkany. La suite demain, dans *l'Humanité* !

M. Gilbert Millet. C'est sur le terrain qu'assurés sociaux et médecins sauront faire vivre et avancer les réponses nécessaires dans ce domaine si essentiel qui touche à la vie des gens.

C'est sur le terrain qu'ensemble ils feront obstacle à cette politique dramatique d'austérité et de démolition des acquis précieux de notre système sanitaire et social. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Balkany. Le Gouvernement sait qu'il ne peut pas compter sur vous !

M. Gilbert Millet. Cette démolition, vous l'avez inscrite dans un consensus avec la droite sur les objectifs de déréglementation de l'Europe de l'argent !

En définitive, monsieur le ministre, c'est sur ce terrain d'action qu'assurés sociaux et intéressés pourront se rencontrer et agir. C'est là que résidera la véritable censure de votre politique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Robert Pandraud. Hypocrite !

M. Jean Kiffer. Dégonflé !

M. le président. Mes chers collègues, retrouvons notre calme !

La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, il a fallu quarante minutes à M. Millet pour dire qu'il ne voterait pas la censure.

M. Gilbert Millet. Si vous et vos amis aviez été raisonnables, si l'on m'avait moins interrompu, j'aurais respecté mon temps de parole, monsieur Zeller !

M. Adrien Zeller. Il me suffira quant à moi de douze minutes pour démontrer que le Parlement se doit de la voter s'il veut préserver ses droits. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Au-delà des inquiétudes exprimées par la plupart des représentants des professions médicales quant à l'évolution de leurs professions et de leurs conditions d'exercice en cas d'adoption de l'amendement litigieux que le Gouvernement vient d'introduire dans le D.D.S.S., au-delà du désaveu implicite et unanime des partenaires et administrateurs de la C.N.A.M. quant à votre stratégie, il y a aujourd'hui deux raisons de fond pour manifester notre position et pour censurer le Gouvernement : la première, c'est la réduction, dans des conditions inacceptables, des droits du Parlement, du dialogue politique, c'est-à-dire de la vie démocratique elle-même ; la seconde, c'est l'absence de politique cohérente en matière de protection sociale face aux défis multiples auxquels celle-ci doit aujourd'hui faire face.

En choisissant de déposer *in extremis* et en catimini un amendement concernant l'exercice de toute la profession médicale, et donc la santé des Français, en privant la commission compétente et l'Assemblée nationale de toute possibilité de s'exprimer sur un problème qui concerne tous les Français, non seulement vous faites de l'article 49-3, monsieur le Premier ministre, l'instrument de l'adoption de textes sans vote,...

M. Gilbert Millet. Vous l'avez fait aussi très souvent !

M. Adrien Zeller. ... ce qui ne serait pas novateur, surtout depuis quelques semaines, mais vous l'utilisez délibérément pour priver l'Assemblée nationale de toute possibilité d'expression. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

Au-delà du bien-fondé éventuel de vos déclarations d'intention, laissez-moi vous dire notre conviction profonde que la méthode que vous avez choisie est nuisible non seulement au rôle du Parlement, qui n'avait pas besoin d'un tel traitement, mais aussi aux objectifs mêmes que vous visez et qui pourraient, à certains égards, être partagés à la condition expresse que vous acceptiez de débarrasser réellement et définitivement votre démarche de toute approche idéologique.

En cherchant à empêcher l'Assemblée nationale à deux reprises de s'exprimer sur ce texte, vous commettez en fait trois erreurs.

Un député du groupe Union pour la démocratie française. Evin sectaire !

M. Adrien Zeller. Tout d'abord, vous accédez l'idée que vous êtes animés par des arrière-pensées à l'égard des professions de santé et de l'exercice libéral de la médecine. (« *C'est vrai !* » sur plusieurs bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.)

Ensuite, vous contredisez vos propres propos et vous portez atteinte à votre propre crédibilité.

Dois-je rappeler que le ministre concerné, M. Evin, a déclaré, à propos d'un amendement similaire, le 22 juin dernier à l'Assemblée nationale, qu'il tirait « de son expérience de président de la commission des affaires sociales la néces-

sité de donner au Parlement tous les éléments du débat et qu'il ne souhaitait pas le mettre devant le fait accompli. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. Serge Charles. Il a la mémoire courte !

M. Adrien Zeller. Ce comportement aura exactement tenu six mois jour pour jour puisque aujourd'hui vous le violez allégrement.

Enfin, vous discréditez le Parlement, pour en faire moins qu'une chambre d'enregistrement, en lui enlevant toute possibilité de s'exprimer, de vous interroger et de se prononcer.

M. Eric Raoult. Il examine les textes à la sauvette !

M. Adrien Zeller. Je suis bien placé pour savoir que la matière - les conventions médicales et l'exercice des professions de santé - est particulièrement délicate, ce que personne ici ne peut nier.

Tout le monde sait qu'il est parfois difficile de parvenir à un accord librement consenti entre partenaires qui défendent chacun leurs points de vue et leurs intérêts et qui ont souvent des raisons d'être méfiants. J'admets la nécessité d'un arbitrage de l'Etat lorsque, par malheur, les partenaires n'arrivent pas à s'entendre. Je sais aussi la nécessité de parvenir à une décision, mais pour nous, la démocratie, notamment parlementaire, c'est la décision en toute clarté, après la discussion et non pas avant que celle-ci n'ait pu avoir lieu, notamment dans cette enceinte.

C'est un des vôtres, André Philip, ministre du général de Gaulle, qui disait : « La démocratie, c'est un dialogue entre celui qui exerce le pouvoir et celui qui le subit et des règles garantissant la possibilité de ce dialogue ». Vous auriez pu vous inspirer de ce propos.

Mais il y a d'autres raisons qui fondent aujourd'hui notre position.

Il y a dix-huit mois, quand le Gouvernement a pris ses fonctions, il avait dit ici même que la protection sociale était un des deux chantiers urgents qu'il souhaitait voir ouvrir rapidement. C'était le Premier ministre qui s'exprimait ainsi lorsqu'il présentait son programme d'action, le 29 juin 1988.

M. Eric Raoult. Nous vivons là un incident de chantier !

M. Adrien Zeller. Le lendemain, le 30 juin, M. Evin répondait à un parlementaire que les problèmes de la sécurité sociale seraient traités fin 1988 ou début 1989.

Lors des débats sur le X^e Plan, il a été admis par le Gouvernement qu'un sujet tel que l'adaptation de nos régimes de retraite en vue de leur sauvegarde devait commencer dès le début du Plan. Or nous y sommes, et je rappelle aussi que le candidat à la candidature Michel Rocard, et Pierre Bérégovoy ont, en 1987, avant la dernière élection présidentielle, traversé le pays en affirmant qu'ils allaient procéder à « une mise à plat de l'ensemble des prélèvements sociaux et fiscaux au bénéfice de la sécurité sociale ».

M. Eric Raoult. Ils sont gonflés !

M. Adrien Zeller. Je ne vois rien venir de tout cela.

Par contre, je vois des infirmières qui restent, après le conflit qui vous a pris au dépourvu, à la fois mobilisées et déçues.

Je vois des hôpitaux publics qui sont inquiets face à la lente, mais permanente, hémorragie de leurs praticiens.

Je vois des pensions de vieillesse qui stagnent et qui, aujourd'hui, contrairement aux promesses - que dis-je ? -, contrairement à vos engagements, perdent du terrain par rapport aux salaires, que ceux-ci soient bruts ou considérés comme nets.

M. Jean-Christophe Cambadellis. Qu'avez-vous fait de 1986 à 1988 ?

M. Adrien Zeller. Si la stagnation du pouvoir d'achat était acceptable en période de croissance faible, elle ne peut tenir lieu de politique en période d'expansion.

Je ne vois aucune perspective d'adaptation d'un système que nous avons pourtant le devoir collectif de préserver et d'adapter.

M. Louis Plerna. D'améliorer !

M. Adrien Zeller. Bref, nous voyons une politique au jour le jour, d'autant plus insuffisante que vous disposez de deux atouts essentiels : d'abord le temps, sous réserve des résultats du vote sur la motion de censure, ensuite une croissance économique forte de 4 p. 100 avec des créations d'emplois qui accroissent le nombre de cotisants, ce qui est un atout considérable pour toute politique d'adaptation dont la nécessité n'échappe à personne, et sûrement pas au Premier ministre !

M. François Gruaenmeyer. Fort bien !

M. Adrien Zeller. Nous connaissons aujourd'hui une situation, dans le domaine de l'assurance maladie, où les dépenses dérivent deux fois plus vite en volume que dans tous les autres pays comparables d'Europe. Chacun sait que l'on va vers de nouveaux déficits en 1990 et chacun peut voir que le Gouvernement ne maîtrise pas la situation, ne règle aucun problème de fond et ne manifeste aucune volonté de s'engager réellement.

Ce n'est pas le ministre de la santé seul qui peut à la fois rassurer l'opinion et préparer la voie des adaptations nécessaires. L'avenir nécessite à cet égard un engagement clair et explicite du Premier ministre, et même du Président de la République, pour mettre tout le monde face à ses responsabilités. C'est parce que ce soutien sur le fond lui manque que le ministre compétent patauge dans les procédures, dans les amendements subrepticement déposés, retirés, puis redéposés en dernière minute, avec toutes les tentatives d'étouffement du débat public.

Mais, dans ce domaine, chacun sait que les faits sont têtus et que le problème de la maîtrise des dépenses de l'assurance maladie et de l'adaptation de notre protection sociale est incontournable. Plus on attendra pour le traiter, plus il sera difficile à affronter, plus nous creuserons notre retard par rapport aux pays d'Europe comparables. Sommes-nous assez riches pour nous passer d'une adaptation que l'Allemagne et les Pays-Bas, pour ne citer que les pays les plus proches, ont su réaliser ? Sûrement pas !

C'est quand nous saurons traiter ce problème - dont chacun sait qu'il est devant nous - avec courage, avec esprit de dialogue et en dehors de toute attitude idéologique et de toute volonté de recherche de coupables ou de boucs émissaires, que nous nous montrerons pleinement une démocratie adulte !

Puisse le mouvement des peuples de l'Est nous donner le courage de transformer notre démocratie parlementaire, aujourd'hui muselée par l'usage abusif d'artifices constitutionnels, en une démocratie politique et sociale, vivante et responsable !

M. François Loncle. Il fallait dire cela à Chirac !

M. Adrien Zeller. Telle est la leçon de cette triste fin de session, session que nous aurions aimé voir conclure autrement que par une motion de censure dont vous êtes, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, les seuls responsables. *(Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Guen.

M. Jean-Marie Le Guen. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs le ministre, mes chers collègues et, plus précisément, messieurs les censeurs, bonsoir ! *(Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. Eric Raoult. Vous n'avez pas le talent de Maurice Clavel !

M. Robert Poujade. Sur ce, vous n'avez plus qu'à partir !

M. le président. Monsieur Le Guen, je souhaiterais que vous puissiez parler sans être interrompu, mais ne demandez pas l'impossible à la présidence !

Poursuivez votre discours, mais je crains dans ces conditions d'avoir beaucoup de mal à maintenir le calme !

M. Jean-Christophe Cambadellis. C'est scandaleux, monsieur le président ! Que devient le droit d'expression dans cette assemblée ?

M. Eric Raoult. C'est un provocateur !

M. Jean-Marie Le Guen. Si M. le président veut lire mon intervention à ma place, j'y suis disposé ! (« Oui ! » et rires sur les bancs des groupes Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Xavier Deniau. Prétentieux !

M. Jean-Marie Le Guen. J'avais prévu une intervention relativement courte car je savais que finalement elle serait relativement longue. Je suis à votre disposition, messieurs, pour attendre le temps qu'il faudra pour que je puisse parler.

M. Eric Raoult. Monsieur le président, M. Le Guen nous menace !

M. Jean-Marie Le Guen. Une fois de plus, lors de cette session, nous sommes appelés à discuter d'une motion de censure.

M. Philippe Vasseur. Une fois de plus en effet !

M. Jean-Marie Le Guen. En me préparant à intervenir au nom du groupe socialiste, je m'interrogeais sur vos objectifs et sur vos motifs. (Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Eric Raoult. Comment a-t-il pu ?

M. Philippe Vasseur. Il oublie le 49-3 !

M. Jean-Marie Le Guen. Qui désirez-vous réellement censurer...

M. Philippe Vasseur. Vous !

M. Franck Borotra. Posez la question à Rocard !

M. Jean-Marie Le Guen. ... et pourquoi ?

M. Franck Borotra. Les ministres l'ont compris, eux !

M. Jean-Marie Le Guen. A l'évidence, vous voulez censurer non pas moi, mais sans doute le Gouvernement puisque tel est l'objet de cette procédure. Mais cette explication ne suffit à personne. Une fois de plus, cette motion de censure n'est en fait qu'un prétexte pour proclamer d'une façon formelle et superficielle une unité de l'opposition à laquelle personne ne croit. (Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Rudy Salles. Et l'unité du P.S. ?

M. Eric Raoult. Jospin - Fabius !

M. François Grussenmeyer. Nettoyez devant votre porte !

M. Jean-Marie Le Guen. Cette unité de l'opposition a pu encore récemment s'illustrer avec le bonheur que l'on sait au Sénat !

Peut-être est-elle plus encore une manœuvre interne contre ceux d'entre vous qui sont lassés des procédures politiciennes et qui, constatant les dérives droitières, notamment du R.P.R. (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République), se fatiguent de toute cette agitation qui ne conduit qu'à éloigner un peu plus nos concitoyens de leurs mandants !

M. Eric Raoult. Et la dérive gauchiste ?

M. Jean-Christophe Cambadélis. Ça suffit, Raoult !

M. Jean-Marie Le Guen. De fait, l'usage de la censure est devenu pour vous l'équivalent de certains rites primitifs dans les cérémonies qui allient exorcisme et exclusion. (Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Philippe Vasseur. Il n'y aurait pas de censure s'il n'y avait pas eu recours à l'article 49-3 ! C'est honteux ! Vos propos sont indignes d'un député !

M. Jean-Marie Le Guen. D'ailleurs, M. Chirac lui-même s'en fatigue !

L'initiative pétitionnaire qu'il ne cesse d'agiter n'est-elle pas en fait le substitut d'une démarche parlementaire sans cesse répétée et sans cesse infructueuse ?

Ayant suffisamment montré à l'Assemblée qui étaient les méchants - dans l'opposition beaucoup plus d'ailleurs que dans le Gouvernement - (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République,) il souhaite

maintenant se tourner vers de nouveaux futurs partenaires dont il convient de flatter la xénophobie. (Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

De fait, la pétition référendaire agit comme une motion de censure, mais une motion dont l'objectif politique se déplace toujours plus à droite !

M. Eric Raoult. Mais nous ne sommes pas à l'A.J.S. ici !

M. Jean-Marie Le Guen. Quels sont aujourd'hui les motifs invoqués ? (Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) La politique conventionnelle ? En fait, elle ne sert que de prétexte à votre démarche ! (Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. Jacques Blanc. Puis-je vous interrompre, monsieur Le Guen ?

M. Jean-Marie Le Guen. Mais, parce qu'elle nous donne une occasion supplémentaire de débattre devant nos concitoyens de l'avenir de leur système de santé, et que ce sujet, à juste titre, les intéresse...

M. Jacques Blanc. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Le Guen ?

M. Jean-Marie Le Guen. ... j'y consacrerai tout à l'heure l'essentiel de mes propos.

M. le président. Monsieur Le Guen, permettez-vous à M. Blanc de vous interrompre ?

M. Jean-Marie Le Guen. Si vous vous y mettez à deux, je pense que je vais l'autoriser ! (Vives exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. Monsieur Le Guen, respectez la présidence !

M. Jean-Marie Le Guen. Respectez les orateurs, monsieur le président !

M. le président. Mon cher collègue, je souhaite que vous puissiez vous exprimer dans la sérénité : je ne comprends pas qu'en commençant un discours vous agressiez déjà vos collègues. Après c'est impossible... (Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Jean-Christophe Cambadélis. C'est incroyable ! Qu'est ce que cela veut dire ?

M. François Loncle. Monsieur le président, ce n'est pas digne de vous !

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc, avec la permission de l'orateur.

M. Jacques Blanc. Monsieur Le Guen, avec votre autorisation...

M. Jean-Marie Le Guen. Monsieur Blanc, si vous le voulez bien, parlez moins fort que la dernière fois - je n'avais rien pu entendre !

M. Jacques Blanc. Monsieur Le Guen, vous vous êtes demandé, dites vous, pourquoi une motion de censure ? Eh bien, sans doute parce que les députés qui ont signé cette motion de censure et ceux qui vont la voter veulent d'abord sauver un système indispensable de distribution de soins dans notre pays.

M. Louis Pierna. C'est bien la première fois que vous dites cela !

M. Jacques Blanc. Ses signataires veulent empêcher que par un acte scélérat soit remise en cause une situation à laquelle ils tiennent. (Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.) La motion de censure est déposée pour empêcher que soit remis en cause le système de distribution des soins. Tout à l'heure, le docteur Pons ainsi que notre ami M. Zeller l'ont bien indiqué.

En outre, que nous voulions défendre les droits du Parlement, cela, monsieur Le Guen, vous ne sauriez l'ignorer ! (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

Mme Elizabeth Hubert. Cela, vous pouvez le comprendre, monsieur Le Guen ?

M. le président. Poursuivez, monsieur Le Guen.

M. Jean-Marie Le Guen. Le monde est mal fait : je crois que M. Blanc était frustré de ne pas être intervenu dans ce débat. Grâce à moi, cette injustice a pu être réparée, et j'en suis tout à fait heureux.

Mme Elizabeth Hubert. Il n'a toujours rien compris !

M. Jean-Marie Le Guen. Revenons, si vous le voulez bien, sur ce qui apparaît comme étant votre principal considérant, dans la motion que vous avez développée, sur un motif qui a constitué l'essentiel, mesdames, messieurs, du contenu de vos interventions, du moins dans la manière dont elles étaient structurées.

Selon vous, l'utilisation par le Gouvernement de l'article 49, alinéa 3, de notre Constitution serait trop fréquente.

M. Patrick Ollier. Il n'y pas de majorité tout simplement !

M. Jean-Marie Le Guen. Je rappelle que le Gouvernement ne l'a utilisé que pour quatre des trente textes législatifs que nous avons examinés au cours de cette session. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. François Grussenmeyer. Combien de fois a-t-il utilisé le 49-3 ?

M. Jean-Marie Le Guen. Pour votre part, mesdames, messieurs, vous n'avez pas été avarés de motions de censure, quatre si j'ai bonne mémoire, au point d'ailleurs de transformer la motion en non-événement et d'en galvauder l'usage, eu égard aux considérations purement tactiques et introverties qui les motivaient.

M. Philippe Vasseur. Le Gouvernement banalise le 49-3 ! Il n'y a pas eu autant de motions que de 49-3 !

M. Jean-Marie Le Guen. Pourtant, la procédure du 49-3 utilisée par le Gouvernement est, bien évidemment, constitutionnelle.

M. Philippe Vasseur. La motion ne l'est pas ?

M. Jean-Marie Le Guen. Plus encore, la procédure du 49-3 est légitime : tout particulièrement sur ce texte, car, à l'évidence, l'esprit même de cette procédure est bien d'éviter qu'un texte ne soit repoussé pour des motifs contradictoires.

M. Bernard Debré. Le coup d'Etat permanent !

M. Philippe Vasseur. Ah, entendre un socialiste parler ainsi du 49-3, c'est savoureux !

M. Jean-Marie Le Guen. Et, sur ce sujet tout particulièrement, vous aurez du mal à expliquer à vos mandants, mesdames, messieurs du R.P.R., que vos préoccupations rejoignent celles du parti communiste !

M. Serge Charas. S'il vous plaît, ne vous inquiétez pas de nos mandants !

M. Jean-Marie Le Guen. Mais l'usage même du 49-3 semble vous gêner. Que ne l'avez-vous dit avant ? Aujourd'hui, vous ne vous irritez que contre l'application normale d'une Constitution que vous ne cessez d'exalter et de parer de toutes les vertus.

M. Jean-Yves Chamard. La motion de censure est aussi prévue par la Constitution !

M. Jean-Marie Le Guen. Certes, apparemment, ici et là, chez vous, certains sont tancés, mis à l'index pour avoir songé à modifier cette constitution. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult et M. Patrick Ollier. Des noms !

M. Jean-Marie Le Guen. Sur ce point, vous serez écoutés, si ce n'est entendus, le jour où vous-mêmes serez crédibles, parce que vous ferez des propositions !

Au-delà, vous semblez vous émouvoir de l'absence de discussion qui résulterait de cette procédure. Je pourrais simplement vous rappeler que le gouvernement de M. Chirac et Mme Barzach...

M. Willy Dimeglio. Parlez-nous de Rocard !

M. Jean-Marie Le Guen. ... ont rétabli le secteur privé à l'hôpital, par voie d'amendement, lors d'une dernière lecture au Sénat.

Mais je me contenterai de dire que, dans ce débat, vous ne souhaitiez pas, en fait, faire voter autre chose qu'une motion de renvoi en commission ou une exception d'irrecevabilité, c'est-à-dire que vous vouliez refuser en fait le débat que vous semblez aujourd'hui regretter. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Bernard Debré. Qu'est-ce que vous comprenez bien, monsieur Le Guen !

M. Jean-Marie Le Guen. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, faute d'être crédibles, vos contradictions ne vous permettent que d'être contradictoires !

Mais puisque vos prétextes politiques et constitutionnels ne peuvent se justifier, venons-en à ce qui est pour vous, dans le fond, accessoire mais qui me semble seul susceptible d'intéresser nos concitoyens : l'avenir de la convention médicale et, plus largement, celui de notre système de santé.

Le texte de l'amendement que vous incriminez ne prétend à rien d'autre qu'à proroger et à étendre la démarche conventionnelle. En fait, c'est bien ce qui dérange certains d'entre vous qui ont milité auprès de certains organismes du syndicalisme médical pour les pousser à des positions maximalistes afin de faire capoter toute discussion conventionnelle. («*Menteur !*» sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. Christian Cabal. Ce n'est pas vrai !

M. Eric Raoult. Monsieur Le Guen, l'important c'est la liberté !

M. Jean-Marie Le Guen. Que penser, en effet, du secrétaire général du R.P.R. qui, en pleine discussion entre partenaires sociaux, se permet d'écrire à chaque praticien pour dénoncer par avance tout accord et pour pousser une des parties prenantes à des positions maximalistes ?

M. Eric Raoult. La liberté, monsieur Le Guen, la liberté !

M. Philippe Legras. Et M.-G. France, monsieur Le Guen ?

M. Jean-Marie Le Guen. C'est, mesdames, messieurs, l'expression d'un mépris incroyable pour la discussion conventionnelle et, au passage, pour les organisations syndicales de médecins.

M. Eric Raoult. Les libertés, monsieur Le Guen !

M. Jean-Marie Le Guen. C'est, sur le fond, porter un mauvais coup à la sécurité sociale.

Ce que vous espérez - ce pourquoi vous n'avez cessé d'agir - c'est que le Gouvernement, après huit mois de discussions, des échéances plusieurs fois repoussées, perde patience et propose de légiférer sur une convention type qui se serait imposée individuellement à chaque médecin.

M. Willy Dimeglio. Où est la loi, monsieur Le Guen ?

M. Jean-Marie Le Guen. C'est M. Michel Debré qui avait procédé de la sorte en 1962. Vous-mêmes, mes chers collègues du R.P.R., vous vous êtes aimablement passés de toute discussion conventionnelle pendant presque dix ans !

Oui, le Gouvernement aurait pu prendre légitimement cette décision, mais il ne l'a pas fait et nous l'en félicitons. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Il a préféré jouer jusqu'au bout la discussion conventionnelle entre partenaires sociaux.

M. Patrick Ollier. Pas la discussion parlementaire !

M. Bernard Debré. C'est le dogmatisme « leguénien » !

M. Jean-Marie Le Guen. Le souci de ne pas vous donner satisfaction sur ce point n'est pas, je crois, la seule raison qui a poussé le Gouvernement à choisir la voie du dialogue. C'est parce que, nous le savons, il y va de l'intérêt des assurés sociaux (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), des professionnels de santé et, au total, de la capacité de notre système de santé à surmonter les défis auxquels il est confronté...

Mme Elisabeth Hubert. Ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas !

M. Patrick Oiller. Il ne connaît pas le dossier !

M. Daniel Goulet. Il n'y connaît rien !

M. Jean-Marie Le Guen. ... que le Gouvernement a décidé de procéder autrement.

Je voudrais, au nom du groupe socialiste, saisir à mon tour l'occasion de ce débat pour inciter tous les partenaires à revenir à la raison, à choisir la voie du dialogue, à refuser les propos démagogiques, à éviter les procès d'intention qui ne peuvent que nuire à tous les intervenants. Le groupe socialiste s'est toujours opposé et s'opposera toujours à tout rationnement des soins. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Richard Cazenave. Vous faites le contraire !

M. Jean-Marie Le Guen. C'est d'ailleurs pourquoi le groupe socialiste a combattu en son temps le plan Séguin dont tous nos confrères ont pu constater les effets en la matière.

M. Philippe Legras. Il faut ouvrir les yeux, monsieur Le Guen !

M. Jean-Marie Le Guen. Le groupe socialiste et le Gouvernement sont attachés comme tous les Français à la liberté de choix du médecin par le patient ainsi qu'à la liberté de prescription.

Ces libertés n'ont jamais été remises en cause par nous : ceux qui prétendent le contraire ne le font que pour mieux masquer leur volonté de « décrocher » le remboursement des consultations, de la pharmacie, des soins ambulatoires, voire, demain, des actes chirurgicaux, de leur coût réel.

Un tel choix non seulement irait à l'encontre d'une politique de justice sociale et de nos objectifs de santé publique, mais elle aboutirait à un système de santé que nous refusons, bâti sur un pseudo-modèle américain.

Mme Elisabeth Hubert. Vous préférez le système à l'anglaise ?

M. Jean-Pierre Le Guen. Permettez que je m'associe aux propos tenus par Claude Evin à l'adresse de tous mes confrères : que restera-t-il de leur indépendance et de celle de leurs patients lorsque, faute de vouloir s'entendre avec les caisses de sécurité sociale, ils tomberont sous la coupe des compagnies d'assurances ?

M. Jacques Blanc. Les caisses ne veulent pas du système du Gouvernement !

M. Jean-Marie Le Guen. Dès lors, nous devons comprendre que la méthode contractuelle, choisie par le Gouvernement, représente un appel à tous pour retrouver le chemin du dialogue et de l'équilibre.

Notre système de protection sociale est fondé sur la possibilité offerte à tous d'accéder à des soins de qualité remboursés par la sécurité sociale.

M. Philippe Legras. C'est la méthode Coué !

M. Jean-Marie Le Guen. Il y va de l'intérêt de tous de le préserver. Il faut que, dans leur ensemble, les organisations syndicales de praticiens retrouvent le chemin du dialogue...

M. Bernard Debré. Vous vous y prenez mal !

M. Jean-Marie Le Guen. ... et se détournent de ceux qui les poussent à l'affrontement, au jusqu'au-boutisme, pour des raisons purement politiciennes. Que chacun sache que nous sommes en plein accord avec le Gouvernement. (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)...

M. Bernard Debré. Avec quelle sensibilité du Gouvernement ? Quelle tendance ?

M. Jacques Blanc. Avec Mauroy ?

M. Jean-Marie Le Guen. ... dans sa volonté de ne pas voir dépérir la politique conventionnelle en raison de la mauvaise volonté de certains.

Le groupe socialiste accordera son plein soutien aux conclusions du dialogue qui sera nous entre ceux qui veulent authentiquement préserver l'esprit conventionnel. Il n'y a pas d'autre voie que le maintien des équilibres actuels de notre système de protection sociale, si l'on veut défendre les intérêts bien compris de nos confrères comme, évidemment,

des assurés. La santé à deux vitesses n'est pas seulement scandaleuse : elle est une impasse pour l'énorme majorité des médecins de notre pays.

M. Jean-Michel Dubernard. Vous voulez avoir la médecine à six vitesses !

M. Jean-Marie Le Guen. Ne vous abandonnez donc pas à ces tentations idéologiques et partisans, aux revendications maximalistes qui leur servent de couverture...

M. Eric Raoult. Voilà qui vous va bien !

M. Jean-Marie Le Guen. Revenez à l'esprit contractuel de l'accord de juillet qui a montré l'accord des partenaires sur les objectifs du Gouvernement en matière conventionnelle.

Prenez en considération les propositions substantielles de revalorisation du secteur 1 en matière de progression, par exemple, de la valeur de l'acte de consultation.

Mme Elisabeth Hubert. Vous ne parlez pas sérieusement ?

M. Jean-Marie Le Guen. Plus de 16 p. 100 en un an et demi, ce n'est pas tout à fait négligeable. Prenez en considération les aménagements fiscaux et sociaux consentis - plus de 12 000 francs par an en moyenne pour les praticiens.

M. Eric Raoult. Vous n'êtes vraiment pas convaincu !

M. Jean-Marie Le Guen. Déséquilibrer les organismes de sécurité sociale par des propositions irresponsables ne saurait être accepté, sauf à renoncer aux liens entre soins et remboursements...

M. Patrick Oiller. Lui-même ne croit pas à ce qu'il dit.

M. Jean-Marie Le Guen. ... et en fin de compte, à notre régime de protection sociale.

Le groupe socialiste n'est pas insensible aux difficultés que rencontrent certains praticiens, tout particulièrement les jeunes et les généralistes. Il y a là matière à avancer dans la négociation.

Qui ne peut comprendre que la progression de plus de 8 p. 100 des honoraires médicaux l'an dernier pose un problème ? Rappelons-nous que la progression globale du pouvoir d'achat des professions médicales a été, de 1985 à 1988, de 1,5 p. 100 à 2,5 p. 100 par an, en moyenne ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Debré. Mais d'où sortent vos analyses ? Vous dites vraiment n'importe quoi !

M. Jean-Marie Le Guen. Du C.E.R.C. monsieur. Par exemple, 25 p. 100 des spécialistes concentrent 53 p. 100 des revenus de la profession - selon le C.E.R.C. toujours ! On ne peut sans cesse aligner la progression des revenus des praticiens les plus favorisés sur ce qu'il faudrait faire en faveur des moins favorisés !

M. Jacques Blanc. Vous voulez surtout décourager les meilleurs !

M. Bernard Debré. Diviser pour régner !

M. Jean-Marie Le Guen. En fait, nous le savons tous, la négociation aujourd'hui vilipendée, au prétexte d'orientations pourtant signées en juillet, a buté sur le problème du secteur 2.

Initialement, les praticiens qui devaient passer dans ce secteur devaient le faire à titre exceptionnel, pour des motifs particuliers. N'est-ce pas d'ailleurs la C.S.M.F. qui s'était opposée en 1980, à la constitution de ce fameux secteur 2. Vous connaissez aujourd'hui la situation : plus de 25 p. 100 des praticiens y ont recours.

M. Jacques Blanc. Pourquoi, monsieur Le Guen ?

M. Jean-Marie Le Guen. Certes, pour 14 p. 100 il s'agit de généralistes, mais plus du tiers sont des spécialistes et, dans certaines régions et dans certaines spécialités...

M. Eric Raoult. C'est la liberté, monsieur Le Guen.

M. Jean-Marie Le Guen. ... et je suis persuadé qu'il en va ainsi dans vos circonscriptions ! - Cela est devenu la règle !

M. Bernard Debré. Inexact !

M. Jean-Marie Le Guen. Comment « et alors » ? Et alors voilà le problème !

M. Bernard Debré. C'est faux !

M. Jean-Marie Le Guen. C'est la règle qui s'impose aux malades quels qu'ils soient !

Cela, nous le savons, est dû en grande partie à l'action du gouvernement de M. Chirac qui a, comme l'on dit, « dépenalisé » le secteur 2. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. Ah oui ?

M. Jean-Marie Le Guen. En fait, il a pénalisé et tenté de condamner à terme le secteur 1, le secteur des honoraires remboursés par la sécurité sociale. (*Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.*)

Cette situation n'est pas acceptable. Il faut y mettre un terme, arrêter un dérapage qui aboutit à dénaturer notre système de protection sociale.

Mme Elisabeth Hubert. Que vous êtes nerveux !

M. Jean-Marie Le Guen. Continuer dans cette voie équivaudrait à organiser l'opposition entre le malade et son médecin...

M. Jacques Blanc. Vous déjantez !

M. Jean-Marie Le Guen. ... en liant les revenus du praticien à la possibilité contributive personnelle du malade.

Cela, chacun le comprend bien, chacun doit le comprendre; est inacceptable et dangereux !

Il faut comprendre aussi que les revenus des professions médicales ne peuvent progresser sans tenir compte de l'équilibre des comptes de la sécurité sociale. Les efforts demandés tout particulièrement aux salariés depuis plusieurs années doivent se retrouver aussi dans d'autres catégories de la population !

M. Jacques Blanc. Mais, enfin, les médecins ne sont pas responsables !

M. Jean-Marie Le Guen. Les partenaires sociaux, quels qu'ils soient, doivent renoncer à l'idée que nous pourrions accepter - et que même - que ce serait souhaitable pour le corps médical - un décrochage entre le coût des soins et leur remboursement.

Aussi devons-nous tout faire pour inciter les différents partenaires à appliquer les principes signés au mois de juillet, et que je rappellerai brièvement en conclusion : égalité devant l'accès aux soins, maîtrise concertée et médicalisée des dépenses, formation médicale continue.

M. Gérard Léonard. C'est tout l'inverse que vous faites !

M. Jean-Marie Le Guen. Il ne tient qu'aux partenaires conventionnels de saisir l'opportunité que leur propose le Gouvernement.

C'est dans cette voie que le Gouvernement se propose d'avancer : c'est pourquoi le groupe socialiste lui apporte, notamment à vous, monsieur le ministre de la santé, son plein soutien.

M. André Rossinot. Où est-il donc, le groupe socialiste ?

M. Jean-Marie Le Guen. C'est pourquoi, une fois de plus, le groupe socialiste refusera de s'associer à cette pauvre censure ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vais donner la parole à M. Jean-François Mattei, dernier orateur inscrit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. François Loncle. Monsieur le président, je demande la parole, pour un rappel au règlement.

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. François Loncle, pour un rappel au règlement.

M. François Loncle. Monsieur le président, nous allons écouter M. Mattei avec beaucoup d'intérêt.

Auparavant, me fondant sur l'article 52, alinéa 2, de notre règlement, je me permettrai de vous demander, avec la même courtoisie que celle que chacun s'accorde à vous reconnaître dans cette assemblée, de faire en sorte que nous puissions écouter tous les orateurs dans une certaine dignité.

Tout à l'heure, à deux reprises, ce qui n'était pas convenable, ce qui était même assez choquant, vous avez cru bon de porter des jugements sur les propos des orateurs, M. Millet et M. Le Guen. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Cela ne se fait pas, monsieur le président, et vous le savez ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Nous sommes très choqués de cette façon de procéder. Ce n'est pas parce que nous sommes en fin de session qu'il faut que cet hémicycle se transforme en une cour de récréation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Monsieur Loncle, je vais tâcher de vous répondre, sans polémiquer.

M. François Loncle. Vous n'avez pas à juger des propos des orateurs !

M. le président. Je vous en prie, je ne polémique pas.

Monsieur Loncle, vous êtes en train de souligner - et à votre place, je m'en serais abstenu - qu'il n'y a actuellement dans l'hémicycle que quatre membres du groupe socialiste et trois membres du groupe communiste.

M. François Loncle. Cela n'a rien à voir !

M. le président. Si ! Quand on est l'orateur d'un groupe aussi faiblement représenté, on ne peut pas commencer son discours en agressant ses collègues de l'opposition, présents en très grand nombre...

M. Jean-Christophe Cambadalis. Mais enfin, qu'est-ce que cela veut dire ?

M. le président. ... et inviter dans le même temps la présidence à faire respecter la discipline de séance ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.* - *Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

M. Gilbert Millet. Vos propos sont scandaleux !

M. François Loncle. Ce n'est pas digne !

M. Jean-Christophe Cambadalis. C'est un président de droite !

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Jean-François Mattei.

M. Jean-François Mattei. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, en accord avec les deux autres groupes de l'opposition, le groupe U.D.F. a décidé de censurer le Gouvernement devant la gravité de son comportement et la nature des décisions qu'il a imposées ces derniers jours.

Je veux dire d'emblée à mon groupe combien je suis sensible à l'honneur et à la confiance qu'il a témoignés au jeune député que je suis en lui permettant de s'exprimer ce soir en son nom. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Monsieur le Premier ministre, nous avons le sentiment que, sans vous en rendre compte peut-être, vous êtes en train de faire avec la santé et la médecine libérale ce que vos amis avaient tenté, en 1984, avec l'éducation et l'enseignement libre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*) Dans les deux cas, ce sont des libertés fondamentales qui sont menacées. C'est pourquoi notre groupe ne peut accepter votre texte ni dans la forme ni sur le fond.

M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Jean-François Mattei. Dans la forme, votre attitude n'est pas acceptable. Le dépôt d'un amendement surprise en fin de journée, en fin de semaine, en fin de session, sans consultation de la commission des affaires sociales, pourtant réunie le matin même, sans diffusion du texte au Parlement pour analyse et accompagné du recours immédiat à l'article 49-3 pour éviter tout débat, cela traduit un aveu d'échec et d'impuissance, un constat d'imprévoyance et d'impréparation, et surtout la crainte de toute discussion. (« Très bien ! »

et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

C'est admettre votre faiblesse, puisque vous prétendez que le recours répété à l'article 49-3 est lié à des « contingences arithmétiques ». Mais oui ! nous savons que vous ne représentez pas la majorité absolue dans cette assemblée. Cela veut dire tout simplement que vous ne représentez pas à vous tout seuls la majorité des Français et qu'il faudrait donc peut-être en tenir compte dans votre comportement. (« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

M. Jean-Christophe Cambadélia. Vous, en tout cas, vous êtes la minorité !

M. Jean-François Mattei. Vous qui voulez, au parti socialiste, vous parer des ornements des droits de l'homme et de la démocratie, voilà que vous avez recours à des manœuvres dilatoires faisant bien peu de cas de la représentation nationale.

M. Michel Giraud. Très bien !

M. Jean-François Mattei. Le fréquent recours à l'article 49-3, le refus de débattre sur l'immigration comme nous vous l'avons demandé, le refus d'accepter un grand nombre de nos propositions de loi, indiquent clairement que vous avez choisi plutôt la méthode coercitive que le dialogue.

M. Didier Julia. La méthode Pinochet !

M. Jean-François Mattei. Eh bien, un tel comportement, monsieur le Premier ministre, n'est pas conforme à l'image que vous souhaitez donner. Vous êtes en contradiction avec vous-même !

Enfin, cet amendement, que vous prétendez anodin, est beaucoup plus important qu'il n'y paraît. Il ouvre une brèche de plus, décisive celle-là, dans l'organisation du système de soins en France.

M. Jacques Blanc. Très juste !

M. Jean-François Mattei. J'en viens ainsi au fond du problème, sur lequel je m'attarderai plus longuement.

Dans notre pays, la distribution des soins est basée sur la coexistence d'un secteur public et d'un secteur libéral. J'insiste sur ce fait, car vous avez trop tendance à fonder votre argumentaire sur la nécessaire égalité dans l'accès aux soins et à des soins de qualité. Ce faisant, vous exprimez non seulement la pensée de chacun, mais vous énoncez également une vérité d'évidence. Qui pourrait soutenir le contraire, sauf à prétendre qu'il y a deux catégories de Français ?

Vous savez très bien que tout citoyen peut aujourd'hui avoir accès aux meilleures équipes de nos hôpitaux, et cela dans des conditions égales pour tous. Encore faudrait-il faire les efforts nécessaires pour que l'hôpital public puisse continuer d'assumer son rôle fondamental. Mais nous en reparlerons le moment venu.

Aujourd'hui, en tout cas, il n'est pas exact de dire qu'il existe, en France, une médecine à deux vitesses. Et je parle d'expérience, car le professeur de médecine, chef de service en pédiatrie et en génétique médicale que je suis, s'honore, depuis de nombreuses années, d'avoir contribué à la réputation des hôpitaux français. Je peux le dire, qu'il s'agisse du plus modeste ou du plus nanti, notre système médical est exemplaire dans le monde entier et notre taux de mortalité infantile à 10 p. 1 000 - c'est un record de notre pays - l'atteste largement. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

Pour ce qui est de la médecine libérale, son fonctionnement repose depuis 1980 sur une convention qui est signée entre les organisations syndicales des médecins, d'une part, et les caisses d'assurance maladie, de l'autre. Cette convention prévoit trois secteurs : le secteur 1, dans lequel les honoraires correspondent aux tarifs conventionnés donnant droit à remboursement ; le secteur 2, dans lequel les honoraires sont libres, où les remboursements sont identiques à ceux du secteur 1, mais où les praticiens assument, en contrepartie, leurs propres charges sociales ; le secteur 3 enfin, dans lequel les honoraires sont libres et les remboursements minimes.

M. Gilbert Millet. Ce n'est pas cela les deux vitesses ? Cela paraît pourtant clair !

M. Jean-François Mattei. Aujourd'hui, vous vous apercevez que les médecins sont de plus en plus nombreux à choisir le secteur 2, et vous craignez un dérapage. Mais avant de proposer votre amendement, monsieur le Premier ministre, avez-vous seulement tenté de comprendre les raisons d'une telle situation ?

M. Gilbert Gantier. Eh non !

M. Jean-François Mattei. Il y en a au moins trois.

Première raison : une augmentation du nombre des médecins encore mal contrôlée. Mais vous n'avez rien fait pour appuyer nos initiatives. Lorsque vous êtes arrivé au pouvoir il y a quelques années, vous avez même supprimé le *numerus clausus* des étudiants en médecine ! (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.) En conséquence de quoi le niveau de revenu moyen des médecins a considérablement baissé. Nombreux sont aujourd'hui ceux qui attendent le patient : 20 p. 100 des généralistes ne gagnent aujourd'hui que le S.M.I.C., et leurs perspectives de progression sont peu encourageantes.

Deuxième raison : une revalorisation notoirement insuffisante des actes du secteur 1, ce qui conduit évidemment les médecins à rejoindre le secteur 2. Savez-vous que la dernière revalorisation de la consultation date de septembre 1987 et qu'elle est fixée depuis à 85 francs ? Savez-vous qu'entre-temps les charges quotidiennes ont augmenté de 7,5 p. 100 ? Savez-vous que les cotisations à l'U.R.S.S.A.F. ont parfois presque triplé ? Un médecin qui payait 2 600 francs par trimestre en paie aujourd'hui 7 600 !

M. Robert Pandraud. Eh oui !

M. Jean-François Mattei. Troisième raison : une absence totale de mesures visant à organiser les carrières des médecins. Alors que nous attendons des mesures d'ordre général pour permettre à la profession d'évoluer, vous nous proposez un amendement en forme de « sauve-qui-peut » qui ne répond en rien aux préoccupations des médecins.

M. Gilbert Millet. Ni des assurés sociaux, dont vous ne parlez jamais !

M. Jean-François Mattei. Monsieur le Premier ministre, comment faire en sorte que les honoraires tiennent compte des titres et des diplômes différents du généraliste au spécialiste, de l'expérience ou de la compétence plus ou moins reconnue ? Comment faire en sorte que les honoraires tiennent compte de la nécessaire évolution d'une carrière, car le médecin qui s'installe reçoit, pour le même acte, les mêmes honoraires que celui qui exerce depuis vingt ans ? La seule façon pour un médecin d'augmenter son niveau de vie, comme c'est la règle dans toutes les professions, est soit d'augmenter le nombre des actes - c'est ce qu'il fait dans la première partie de sa vie professionnelle - soit d'augmenter ses honoraires : c'est ce qu'il devrait pouvoir faire librement, s'il le désire, dans la deuxième partie de sa vie professionnelle. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)

M. François Asensi. Et les smicards ?

M. Jean-François Mattei. Il y a là une réflexion de fond à mener sur une éventuelle cotation promotionnelle. Vous nous dites quelquefois que nous ne faisons pas de propositions. Une éventuelle cotation promotionnelle en fonction des titres et de l'ancienneté, en voici une.

Or l'amendement que vous imposez, non seulement est un amendement de circonstance, et vous le savez bien, mais il n'apporte aucune solution pour l'évolution de la médecine libérale, qui garantit encore en France des soins de qualité.

Enfin, il nous paraît très lourd de conséquences à deux titres.

D'une part, vous envisagez de traiter séparément avec les différentes organisations syndicales. Cela n'est pas admissible, car votre texte, à cet égard, est ambigu. Vous vous référez aux « organisations syndicales représentatives » mais, sur ce modèle, on peut parfaitement concevoir qu'à l'instigation de tel ou tel groupe de pression, un syndicat se crée de toutes pièces, soit reconnu représentatif et, en parfaite complicité avec tel ou tel gouvernement, fixe des règles qui devraient ensuite s'imposer à tous. (Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)

Vous savez très bien que les difficultés de certains médecins généralistes peuvent les conduire à souhaiter une fonctionnarisation ou des mesures comme celles que vous proposez. Mais ceux-là sont une minorité et, s'il est urgent de se pencher sur leurs problèmes, ce n'est pas par des mesures discriminatoires qu'il faut le faire, mais par une réorganisation et une revalorisation de la profession. Il n'est pas digne, pour un gouvernement, de prendre prétexte des difficultés de quelques-uns pour mettre en péril tout un système qui a, jusque-là, donné toute satisfaction et qui est cité en exemple dans le monde entier. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Outre qu'elle n'est pas digne, cette attitude est dangereuse et perverse.

Elle est dangereuse car, une fois encore, vous engagez un nivellement par le bas qui conduira à terme, à la démotivation et à la dégradation de l'ensemble.

Elle est perverse car, sous le prétexte de vouloir éviter une médecine à deux vitesses, vous allez à coup sûr la générer pour de bon. Comme on l'a vu en Italie ou en Angleterre, si vous contingentez ou si vous restreignez le secteur 2, vous verrez sûrement les praticiens les plus compétents, les plus expérimentés, fuir vers le secteur 3 afin d'échapper à vos contraintes. C'est alors que des gens de condition modeste s'endetteront pour pouvoir consulter le médecin de leur choix, quel qu'en soit le prix. Cela se passe quotidiennement pour des patients venus d'Italie. C'est une réalité que vous ne pouvez nier, que vous ne pouvez ignorer. Cette médecine qui, elle, de fait, ferait le distinguo entre les riches et les pauvres, nous, nous n'en voulons pas, car elle constituerait une véritable injustice ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gilbert Millet. Mais vous êtes d'accord sur les objectifs européens qui aboutiront à cela !

M. Jean-François Mattel. Les médecins n'ont d'ailleurs aucune leçon de générosité ou de solidarité à recevoir de quiconque. Nombreux sont les actes gratuits face à des détreffes poignantes. Mais, de ces actes-là, jamais personne ne parle. La solidarité, les médecins la pratiquent tous les jours, dans le secret, dans la discrétion, face à la souffrance et, là encore, je sais de quoi je parle ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Votre amendement est également lourd de conséquences, monsieur le Premier ministre, parce que, d'autre part, vous séparez généralistes et spécialistes. Cela se comprend parfaitement en fonction du principe bien connu qui consiste à diviser pour régner. Mais cela n'est pas admissible, car la médecine est une et indivisible, parce que le malade est une personne humaine et que la maladie est un tout qu'on ne peut morceler. On ne peut pas admettre une telle attitude, car elle est contraire à la déontologie médicale, car elle est contraire au but commun de tous les médecins, qui est de soulager la souffrance des hommes, car elle est contraire à l'esprit même de la profession. Le corps de santé est unique comme l'est le corps humain : on ne peut le diviser. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si votre amendement était accepté, si étaient dissociés les généralistes et les spécialistes, ce serait la possibilité ultérieure de conventions catégorielles avec les différentes spécialités et, à terme, on l'a entendu à cette tribune à l'instant, la possibilité de conventions individuelles avec des médecins qui adhèreraient séparément à une convention type votée par le Parlement.

D'ailleurs, et c'est déjà un désaveu pour vous, les organisations professionnelles et syndicales l'ont bien compris puisque, mardi après-midi, elles ont refusé à l'unanimité, je dis bien à l'unanimité, toutes tendances confondues, l'application de votre amendement et elles ont décidé la reprise des négociations dès le 1^{er} janvier.

Enfin, après la forme et le fond, il est un autre point sur lequel le groupe U.D.F. voudrait attirer votre attention. Il y a, dans notre société, certains domaines qui ont valeur de symbole et qu'on ne peut pas modifier ainsi à la sauvette, sans large concertation et sans tenir grand compte de l'opinion publique. L'éducation nationale en est un exemple, et vous l'avez découvert en 1984 avec le problème de l'école libre.

Eh bien, la santé est aussi un de ces domaines qui ont valeur de symbole, car il y a un lien étroit dans l'esprit de chacun entre santé et liberté. On ne confie pas son corps malade sous la contrainte, quelle qu'elle soit, fût-elle économique,...

M. Jean-Marie Le Guen. Il y a des limites ! Il ne faut pas dire n'importe quoi !

M. Jean-François Mattel. ... car, dans le conscient et l'inconscient des gens, la santé, comme la liberté, n'a pas de prix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

Toucher aujourd'hui à un des fondements du système de santé est grave de répercussions. Même si je sais que vous avez réfléchi aux conséquences de votre décision, je ne suis pas sûr que vous en ayez saisi tout le contenu réel et la signification qu'elle revêt dans l'opinion publique.

Bien sûr, vous allez partout, répétant à l'envi que vous êtes le défenseur de la liberté de choix du médecin et de la liberté de prescription. Mais franchement, pouvez-vous vous imaginer tenir des discours différents dans lesquels vous seriez contre les libertés ?

Le problème, c'est qu'on ne juge pas les gens sur des discours ni sur des pétitions de principe. On les juge sur des actes ! Or pendant que vous proclamez votre attachement aux libertés, vous signez un amendement qui contient en germe exactement le contraire de ce que vous dites, à savoir la diminution du caractère libéral de la médecine. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Saint-Exupéry disait qu'une pierre seule ne sert à rien, que des pierres ensemble deviennent un temple. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République. - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Eh bien, vous, à l'inverse, après avoir entamé l'édifice qu'est notre système de soins en vous en prenant aux infirmières, aux pharmaciens ou aux biologistes, c'est la clef de voûte que vous attaquez aujourd'hui en vous en prenant aux médecins eux-mêmes !

Voilà pourquoi, sur ce texte que vous voulez considérer comme inoffensif, vous avez dressé en face de vous, en une réaction unanime et déterminée, non seulement le corps de santé tout entier, mais aussi les patients et les parlementaires que nous sommes, qui les représentons. Chacun a lu, en effet, les textes et les déclarations qui, çà et là, indiquent vos intentions au fond et vos préoccupations affichées. Elles sont claires. Il ne s'agit de rien moins que de contrôler, je veux dire tenir sous votre contrôle, la distribution des soins aux Français.

Cela implique à terme, que vous le vouliez ou non, toute une série de mesures dont vous avez déjà évoqué la possibilité : l'abonnement médical ou le contrat médical, c'est-à-dire la diminution de fait du choix du médecin ; le passage obligé par le généraliste pour accéder au spécialiste, ce qui est aussi une atteinte à la liberté du choix du médecin et ce qui est, de plus, une hérésie en termes de comportement et d'efficacité.

Franchement, monsieur le Premier ministre, si un de vos enfants ou de vos petits-enfants en bas âge faisait une convulsion, trouveriez-vous normal d'aller d'abord chez un généraliste pour qu'il vous envoie à son tour chez un pédiatre, voire chez un neuropédiatre ? Soyez un peu réaliste, s'il vous plaît ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Marie Le Guen. C'est un argument honteux !

M. François Loncle. Cessez de faire du corporatisme !

M. Gilbert Millet. Vous avez une bien piètre opinion de la médecine générale ! C'est clair !

M. Jean-François Mattel. Enfin, l'intéressement des médecins aux économies de santé est une atteinte indirecte à la liberté de prescription par une sorte de pression financière, car il faudrait aussi parler de l'obligation de moyens qui est faite aux médecins et de leur responsabilité, chaque jour accrue, devant les tribunaux. Il faut comprendre que, dans ce contexte, le médecin s'entoure parfois de précautions jugées excessives.

Ce ne sont là que quelques dérapages prévisibles de cet amendement, et tous sont parfaitement inacceptables !

En conclusion, monsieur le Premier ministre, je veux vous dire que nous sommes extrêmement surpris et même choqués par votre comportement.

M. André Rossinot. C'est vrai !

M. Jean-François Mattei. Il est certes compréhensible de chercher à réduire les dépenses dans un contexte économique difficile : tous les gouvernements ont été confrontés à cette nécessité !

M. Gilbert Millet. Voilà ! Dommage que votre aveu arrive si tard !

M. Jean-François Mattei. Mais, outre le fait que la médecine libérale n'est pas la grande responsable du déficit de la sécurité sociale, nous ne pensons pas que ce soit par des mesures autoritaires et cassantes que vous arriverez à vos fins. Je ne peux pas croire que, dans votre esprit, la liberté du malade passerait après des préoccupations comptables, voire idéologiques. Il faut tout faire pour poursuivre le dialogue et responsabiliser les professions de santé. Ce n'est pas facile ; il faut du courage pour s'y astreindre, et de la persévérance pour réussir.

Pour notre part, nous étions prêts au dialogue sur la santé, comme nous l'étions sur l'immigration et comme, demain, nous le serons sur la décentralisation.

M. Guy Malandain. C'est encore à voir !

M. Jean-François Mattei. Vous n'avez pas voulu du dialogue, vous avez fait un autre choix. Je crois que vous vous trompez en gérant ce problème, comme vous l'avez fait pour d'autres, par des mesures ponctuelles, sans vision globale.

La réalité, c'est que vous faites aujourd'hui un mauvais choix en sacrifiant la santé des Français au travers de la médecine libérale. Alors que d'autres pays en ont fait l'amère expérience et renoncent au système étatique de santé, votre gouvernement nous conduit insensiblement et progressivement, par petits pas, vers une médecine à l'anglaise dont on connaît l'échec.

La réalité, c'est que vous faites une mauvaise action en privant le Parlement de débattre.

Monsieur le Premier ministre, c'est pour toutes ces raisons que le groupe U.D.F. votera la censure. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre. - Les députés du groupe Union pour la démocratie française, puis de très nombreux députés du groupe du Rassemblement pour la République et quelques députés du groupe de l'Union du centre se lèvent et continuent d'applaudir longuement.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Applaudissez donc, messieurs les socialistes !

M. Patrick Balkany. Ils ne sont pas assez nombreux !

M. André Santini. Enfin le débat !

M. Patrick Balkany. Soyez charitables, il n'y a personne pour le soutenir !

M. Jean Brocard. Ils ne sont que quatre !

M. Gérard Longuet. Il n'y en a même pas un par courant ! (*Sourires.*)

M. Michel Rocard, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, j'ai écouté avec intérêt, parfois avec un peu d'impatience (« Ah ? » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...

M. André Rossinot. Ça commence mal !

M. le Premier ministre. ... devant telle ou telle critique que je jugeais injuste ou excessive. Cependant, c'est la loi du genre et je ne le prendrai pas en mauvaise part (*Murmures*), d'abord parce que les excès verbaux ne nuisent qu'à ceux qui les commettent;...

M. Patrick Balkany. Ça ne fait que commencer !

M. le Premier ministre. ... ensuite, parce que les thèmes abordés me donnent l'occasion de corriger des idées fausses et de rappeler des faits. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

J'entends procéder à ces mises au point sur deux sujets qui, comme à vous, me tiennent à cœur : les relations entre Gouvernement et Parlement d'une part, la convention médicale d'autre part.

M. Arnaud Lopercq. De ce qu'il en reste !

M. le Premier ministre. Commençons par le fonctionnement de l'institution parlementaire, puisque vous serez tous d'accord avec moi pour considérer qu'il s'agit d'une question démocratique, donc d'une question première.

M. Eric Raoult. Il s'est fait taper sur les doigts !

M. Jacques Toubon. Par Mitterrand !

M. le Premier ministre. Trois reproches ont été adressés au Gouvernement et je tiens à répondre à chacun d'eux.

Le premier reproche porte sur la fréquence d'utilisation de l'article 49, alinéa 3.

M. André Rossinot. Qu'est-ce que nous n'avons pas entendu, nous !

M. le Premier ministre. Il est de fait que je n'ai aucun plaisir à avoir établi un nouveau record. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jacques Toubon. C'est Rocard-Guiness !

M. le Premier ministre. Cela dit, vous me permettez de faire quelques observations.

D'abord, je veux relever que cette fréquence est due, avant tout, à la nécessité d'y recourir à chaque lecture ; mais le nombre de textes auxquels a été appliqué cet article est demeuré très limité. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Peut mieux faire !

M. Jacques Toubon. Il attaque les pharmaciens, mais il fait des comptes d'apothicaire !

M. le Premier ministre. J'ai été sensible aux rappels que M. Pons a faits des propos tenus par François Mitterrand en 1979. Quel talent, quelle flamme et quelle justesse de ton, je parle de François Mitterrand !

M. Philippe Vasseur. La brosse à reluire !

M. le Premier ministre. Je vous rappelle seulement un détail : à l'époque, R.P.R. et U.D.F. disposaient de 277 députés sur 491, c'est-à-dire d'une majorité large...

M. Gérard Léonard. Cela va revenir !

M. Richard Cazenave. Cela nous permettait de savoir ce qu'il fallait faire !

M. le Premier ministre. ... du moins en termes arithmétiques, car, en fait, si M. Barre avait alors besoin de l'article 49-3, ce n'était pas, comme moi faute de majorité, mais, comme d'habitude, faute d'un soutien loyal du R.P.R.

M. Eric Raoult. Il y avait des archaïsmes !

M. le Premier ministre. Tel n'est pas notre cas et, à une exception près, due au dépôt, par vous, de motions de procédure, l'article 49-3 a toujours conclu la discussion et ne l'a jamais interdite.

M. Jacques Blanc. Cette fois, si !

M. Philippe Mestre. Cela fait donc deux fois !

M. le Premier ministre. Enfin, je ne peux considérer comme un hasard le fait que les oppositions se soient crispées sur les quatre textes les plus symboliques, lesquels ne sont pas forcément les plus importants pour la vie quotidienne des Français. (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Gérard Chasseguet. Ils apprécieront !

M. Serge Charles. C'est très maladroit !

M. Gérard Léonard. Les malades vont apprécier !

M. Jacques Toubon. Il n'est pas intéressé : quand il est malade, il va au Val-de-Grâce !

M. le Premier ministre. Record pour record, le Gouvernement en a à son actif un certain nombre d'autres qui, de manière objective, chiffrée, démentent l'imputation de mépris du Gouvernement à l'égard du Parlement.

Parlons d'abord de l'ordre du jour.

Lorsque j'étais parlementaire, j'ai dénoncé, comme vous, la précipitation législative qui fait toujours accomplir du mauvais travail. Nous avons essayé d'y remédier en allongeant sensiblement le délai de travail des commissions entre le dépôt d'un texte et son inscription à l'ordre du jour de la première assemblée saisie.

Ce délai n'a été inférieur à deux semaines que pour quatorze textes...

M. André Rossinot et M. André Santini. « Que » quatorze textes !

M. le Premier ministre. ... au demeurant souvent brefs et sans problèmes. En revanche, cinquante-deux autres textes ont eu plus de deux semaines, dont vingt-cinq plus de six semaines.

J'appelle cela respecter le travail du Parlement et de ses commissions.

Vous pouviez, jadis, vous plaindre - et vous aviez raison - des modifications incessantes de l'ordre du jour. Chaque mardi il était théoriquement arrêté par la conférence des présidents puis, pendant des années, des lettres rectificatives vous parvenaient pour déplacer, intervenir, ajouter sans préavis, bouleverser l'ordonnement de vos travaux. Ce temps est révolu, et il n'y a eu de modifications, au demeurant minimes, qu'à quatre reprises durant toute la session.

J'appelle cela respecter le travail du Parlement et de ses membres.

Nous avons connu, les uns et les autres, des années de majorité automatique, durant lesquelles, sur presque tous les textes, le résultat du scrutin était pratiquement identique.

Pour cette seule session, onze textes ont bénéficié de majorités variables et, surtout, quinze autres ont été au minimum consensuels et souvent unanimes.

Parmi eux, figurent des lois essentielles pour la vie des Français. Je songe notamment à celles sur le surendettement des familles, sur le commerce et l'artisanat, sur la navigation aérienne ou sur la protection sociale complémentaire.

Il ne me gêne pas de recourir occasionnellement au 49-3 si, en contrepartie, nous élevons sensiblement le nombre des lois assez nécessaires et assez bonnes pour faire l'unanimité.

M. Eric Raoult. Cela ne dépend pas de vous !

M. le Premier ministre. J'appelle cela respecter le travail du Parlement et servir l'intérêt général.

M. Gérard Léonard. Drôle de manières !

M. le Premier ministre. Enfin, la différence de composition politique a traditionnellement fait obstacle au fonctionnement harmonieux des relations entre les assemblées.

Or j'observe - fait sans précédent depuis 1981 et même fort rare auparavant - que, sur les trente textes adoptés définitivement, hors conventions internationales bien sûr, au cours de cette session, vingt-trois l'ont été par accord entre les assemblées, soit que les commissions mixtes paritaires aient réussi, soit même que nous ayons pu nous offrir le luxe de n'avoir pas à les provoquer.

M. Gilbert Millet. Et l'amnistie sur les magouilles ?

M. le Premier ministre. J'appelle cela respecter le travail du Parlement et le bicamérisme. (*« Non ! Non ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Voilà qui fait justice au moins du premier des reproches qui nous sont adressés, et vous admettez avec moi que ces divers éléments sont purement objectifs. (*« Non ! Non ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

De même, vous me permettrez de dire que ces résultats-là sont très largement l'œuvre du ministre chargé des relations avec le Parlement et de son cabinet. (*Rires et exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. André Rossinot. Où est-il ?

M. Jean Kiffer. Il n'est jamais là !

M. le Premier ministre. Au-delà des combats politiques naturels qu'il peut conduire face à l'opposition, Jean Poperen n'a pas ménagé sa peine pour faciliter votre travail.

M. Eric Raoult. Qui est Poperen ? Quel courant ?

M. le Premier ministre. J'en viens maintenant au deuxième reproche qui nous est fait : celui d'avoir parfois introduit des amendements tardifs.

M. Jean-Michel Ferrand. C'est vrai !

M. le Premier ministre. Parlons-en ! Mais parlons-en sérieusement, concrètement.

M. Jean Brocard. Cela va changer ! Jusqu'ici ce n'était pas sérieux, alors ?

M. le Premier ministre. Il y a eu un amendement moralisant ce que l'on appelle usuellement les SICAV de moins-values ; vous vous en souvenez, c'est le nom qui leur était donné jusqu'à cette tribune. Il est défavorable à certains porteurs et d'aucuns en ont dénoncé le caractère tardif. Pourtant, cette mesure constituait le paragraphe 2 d'un amendement dont le paragraphe 1, sur les SICAV de capitalisation par action, apportait un avantage substantiel. Or, curieusement, je n'ai entendu personne sur vos bancs dénoncer la tardiveté de ce paragraphe-là qui figurait dans le même amendement.

Si je voulais être caustique,...

Mme Elisabeth Hubert. Mais non !

M. le Premier ministre. ... j'en déduirais que, pour certains, il y a toujours urgence à donner des avantages aux porteurs d'actions tandis que moraliser les pratiques, cela peut toujours attendre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Eric Raoult. Pechiney ce n'est pas vous, peut-être ?

M. le Premier ministre. Le deuxième exemple est donné par l'amendement sur les procédures fiscales. Il fait suite à des décisions de la Cour de cassation, qui portent sur une matière à la fois sensible et compliquée.

M. Jacques Blanc. Vous noyez le poisson !

M. Jean Brocard. On s'en fout !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement a donc dû, ce qui prenait du temps, adapter la législation aux exigences légitimes de la Cour de cassation. Mais il lui a également fallu valider des impositions lorsqu'elles n'avaient connu que des vices de forme non fondamentaux.

M. Philippe Lagras. Nuage de fumée !

M. le Premier ministre. Ne pas le faire aurait réduit à néant plusieurs années de lutte contre des fraudes diverses et aurait miraculeusement exempté des fraudeurs qui comptent parmi les plus gros. Or cela, je suis sûr qu'aucun d'entre vous ne pouvait le souhaiter ou l'accepter. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française, claquements de pupitres.*)

M. André Santini. Le sujet ! Le Sujet !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. le Premier ministre. Tardif également, l'amendement facilitant la répression du travail clandestin de main-d'œuvre étrangère. Tardives aussi les dispositions améliorant l'indemnisation des victimes du terrorisme et conférant aux orphelins la qualité de pupille de la nation.

Pourtant, ces dispositions ont été adoptées à l'unanimité et nul ne nous en a reproché la date de présentation.

Reste l'amendement sur la convention médicale.

M. André Santini. Ah enfin le sujet !

M. Jacques Godfrain. Vous allez le retirer !

M. le Premier ministre. Sur celui-ci, je reviendrai plus longuement quant au fond dans quelques instants.

Sous cette réserve, il s'est donc agi d'amendements rigoureusement nécessaires. Qu'ils soient venus tard ne me fait pas plus plaisir qu'à vous. Cependant, je préfère encore que vous

nous reprochiez cette tardiveté inévitable plutôt que d'encourir le reproche de n'avoir pas pris des mesures qui étaient indispensables. (*Murmures.*)

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre. J'en arrive au troisième des griefs fréquemment évoqués : celui relatif au comportement général des membres du Gouvernement à l'égard de la représentation nationale. Il porte, le plus souvent, sur les délais de réponse à vos questions et sur la présence des ministres en séance.

M. Philippe Legras. Cela vient du Président de la République !

M. Xavier Deniau. Oui, dites-le au Président de la République !

M. André Santini. Le sujet, s'il vous plaît !

M. le Premier ministre. Sur les questions écrites, tout d'abord, sachez que leur nombre s'est accru dans des conditions telles depuis une dizaine d'années qu'il aurait fallu, pour suivre le rythme et l'accroissement de leur précision, multiplier par deux ou trois le nombre des fonctionnaires chargés de préparer les réponses. Cela n'était pas budgétairement possible. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Le délai de réponse s'en est naturellement ressenti.

M. André Rossinot. Scandaleux !

M. Gérard Chasseguet. C'est minable !

M. le président. Mes chers collègues, ayez la courtoisie de laisser M. le Premier ministre s'exprimer !

M. André Santini. Le sujet ! Le sujet !

M. le Premier ministre. Tous ceux qui, au sein des ministères, travaillent sur vos questions écrites multiplient les efforts de rapidité.

S'agissant, enfin, de la présence des ministres en séance, je suis tout à fait prêt à admettre qu'elle n'a pas toujours été ce qu'elle aurait dû être.

Cette affirmation est d'ailleurs autocritique de ma part, car si j'ai tenu à ne pratiquement jamais manquer une séance de questions, il m'a toujours fallu quitter le banc plus ou moins rapidement.

Mme Elisabeth Hubert. On avait remarqué !

M. le Premier ministre. Cette critique, le Gouvernement l'accepte donc et il veillera à ne plus l'encourir au cours de la prochaine session. Vous me permettrez néanmoins de plaider les circonstances atténuantes.

Mme Françoise de Panafieu. Ce sont les voyages du Président de la République !

M. le Premier ministre. Ce n'est pas un hasard si ce phénomène est apparu au cours de cette session. En effet, cette période a été marquée à la fois par la présidence française de la Communauté et par les événements internationaux que chacun sait. Il en est résulté une activité européenne et diplomatique intense qui a souvent mobilisé les ministres, pour des raisons indiscutables, hors de cet hémicycle.

M. André Santini. Cela ne nous avait pas échappé !

M. André Rossinot. Gesticulation !

M. le Premier ministre. Là réside l'explication. Cependant, ce n'est pas forcément une excuse et c'est pourquoi le Gouvernement, par ma bouche, peut prendre l'engagement de faire mieux sur ce point à la prochaine session. Je veillerai à ce qu'il soit tenu. (*Ah !*) sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Robert Pandraud. C'est une autocritique !

M. le Premier ministre. Au-delà, cette assemblée a pu avoir tous les débats qu'elle a souhaités. (*« Non ! Non ! »* sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Il y a celui sur l'Europe que vous avez été unanimes à demander et qui a vivement intéressé la dizaine de députés qui a assisté à l'ensemble ; celui sur le code pénal dont la douzaine de députés présents a gardé un souvenir édifiant ;

celui sur le logement des plus démunis, qui a provoqué l'enthousiasme télévisé de l'abbé Pierre et la présence physique et attentive d'une quinzaine d'entre vous.

M. Jean-Yves Chamard. Dont trois socialistes qui étaient toujours en minorité !

M. le Premier ministre. Bref, à la seule exception de la présence des ministres le mercredi après-midi, le Gouvernement, au-delà des impressions qu'a pu laisser l'utilisation de l'article 49-3, considère avoir fait sa part de travail dans le bon fonctionnement du Parlement. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Patrick Balkany. Regardez votre groupe !

M. René Beaumont. Il n'y a presque pas de socialistes !

M. le président. Mes chers collègues, s'il vous plaît !

M. le Premier ministre. Les éléments chiffrés et vérifiables que je vous ai donnés me permettent même d'affirmer que nous avons fait plus et mieux dans ce sens qu'il n'avait été fait dans les quinze dernières années. (*Nouvelles exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Mme Françoise de Panafieu. Il vous en faut peu !

M. André Santini. Revenons au sujet !

M. Willy Dimeglio. On pourrait parler des médecins.

M. le Premier ministre. J'ai beau savoir que la réalité objective s'estompe souvent derrière des apparences trompeuses, je tenais, justement par égard pour le Parlement, à faire ces mises au point qui retiendront l'attention de tous les observateurs de bonne foi.

Oui, mesdames et messieurs, agir comme nous l'avons fait, j'appelle bien cela avoir le respect du Parlement et de ses membres. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. André Rossinot. C'est de l'anti-parlementarisme.

M. le Premier ministre. J'en viens donc à l'autre objet principal de cette discussion, celui portant sur l'amendement relatif à la convention médicale. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. André Santini. Merveilleux !

M. le président. Monsieur Santini, je vous en prie !

M. André Santini. Je m'extasiais, monsieur le président !

M. le Premier ministre. J'ai entendu, à ce sujet, bien des choses dont beaucoup, je dois le dire, font plus honneur aux talents propagandistes de certains qu'à leur souci de la vérité ou de la véracité.

Je commencerai donc par quelques rappels, poursuivrai par quelques constats, achèverai par quelques perspectives.

Les rappels tout d'abord.

La négociation d'une convention médicale a ceci de particulier qu'elle se fait en dehors de l'Etat, entre la caisse nationale d'assurance maladie et les syndicats de médecins.

M. Bernard Debré. Cela n'a pas été le cas !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement encadre, ratifie ou non, mais son rôle consiste surtout, le cas échéant - et ici il échet -, à assumer l'impopularité de l'échec d'une négociation qu'il ne conduit pas lui-même.

M. André Santini. Il échet l'échec !

M. le Premier ministre. Deuxième rappel : c'est à lui qu'il revient cependant de financer les déficits du système par l'augmentation des cotisations sociales. Il lui faut donc veiller à les contenir, ce qui suppose qu'il ne laisse pas se conclure un accord obtenu au détriment du monde des salariés.

Dernier rappel enfin : les négociations courent depuis huit mois.

M. André Rossinot. C'est la méthode Rocard !

M. le Premier ministre. Elles ont suffisamment progressé pour que l'une des deux organisations les plus représentatives des médecins généralistes soit prête à signer...

M. Bernard Debré. Le syndicat maison !

M. le Premier ministre. ... tandis que d'autres préfèrent la surenchère, plus motivées qu'elles sont par les luttes d'influence qu'elles se livrent ou par la défense d'intérêts catégoriels. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Gérard Léonard. Les médecins apprécieront !

M. le Premier ministre. Voilà pour les rappels. Voici maintenant les constats.

Premier constat : les dépenses de santé progressent à un rythme effréné et c'est bien cela qui constitue le péril le plus grave pour l'avenir de notre système de protection, celui auquel nous sommes tous attachés.

M. Philippe Vasseur. Nous surtout !

M. le Premier ministre. Quiconque prendrait la responsabilité de laisser courir la croissance des dépenses au train où elle va risquerait d'assassiner le système. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Deuxième constat : au sein de cette progression, les dépenses de la médecine qu'on appelle ambulatoire dépassent désormais celles de l'hôpital.

Ainsi, par exemple, les prescriptions ont augmenté de 14 p. 100 cette année - j'ai bien dit : 14 p. 100. Seul un Gouvernement irresponsable...

Jean-Louis Debré. Le vôtre !

M. le Premier ministre. ... s'abstiendrait de réagir.

M. Jacques Blanc. Si vous hospitalisiez moins, vous feriez des économies !

M. le Premier ministre. Troisième constat : le libre accès aux soins n'est plus aujourd'hui garanti partout, en raison du développement du secteur à honoraires libres, c'est-à-dire, concrètement, que certains Français doivent désormais payer davantage pour se soigner.

Une telle évolution, si elle se poursuivait, remettrait en cause notre système de protection sociale.

M. Bernard Debré. Il n'a rien compris !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement ne peut l'accepter, car ce serait, tout au contraire de ce que professent certains, remettre en cause la qualité de notre système de soins...

M. Jacques Godfrain. C'est ce que vous faites !

M. le Premier ministre. ... et là, véritablement, créer un système de santé à deux vitesses.

Quatrième constat : nombre de médecins travaillent dans des conditions difficiles,...

Mme Françoise de Panafieu. Voilà, c'est tellement mieux !

M. le Premier ministre. ... consentent bien des sacrifices et font preuve d'un dévouement que tous nous avons pu apprécier, à un moment ou à un autre, pour nous-mêmes ou pour nos proches.

Toutefois ce n'est pas leur faire insulte de dire qu'il en va de même de bien d'autres professions, gendarmes ou policiers, infirmières ou pompiers, enseignants ou assistantes sociales.

M. Eric Raoult. Ou Premier ministre !

M. le Premier ministre. Le respect que nous avons tous pour le corps médical ne peut nous faire oublier que le revenu des professions non salariées a augmenté plus et plus vite que celui des salariés dans les dernières années.

M. Jacques Blanc. C'est la lutte des classes !

M. le Premier ministre. Nous souhaitons que ce revenu continue à évoluer favorablement. Les chiffres que nous avons proposés l'autorisent. Mais chacun comprendra que cette hausse ne peut être sans limite, et que cette limite ne peut être sans rapport, sans commune mesure avec celle imposée aux salaires. Tels sont bien, mesdames, messieurs les députés, les termes du débat.

Nous aurions pu choisir la voie de la facilité et regarder ailleurs pendant que se discute la convention, et nous préparer, le jour venu, à lever hypocritement les bras au ciel quand sera publié le prochain bilan de l'assurance maladie ou quand sera rendu public un nouveau rapport du C.E.R.C., en ayant augmenté les cotisations entre-temps, bien sûr !

Oui, nous aurions pu faire ainsi et nous n'aurions pas été les premiers. Mais nous préférons encourir vos reproches que ceux de notre conscience. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Quelle est alors la situation pour aujourd'hui et, surtout, pour demain ?

Les négociations se poursuivent et elles peuvent se conclure à tout moment dans les mêmes conditions qu'auparavant.

La loi nouvelle ne supprimera pas le système antérieur,...

M. Christian Cebal. C'est parler vrai !

M. le Premier ministre. ... elle se borne à l'enrichir d'une possibilité supplémentaire, comme le rappelait précédemment M. Le Guen.

M. Denis Jacquat. Il n'est pas bon Le Guen !

M. le Premier ministre. Cette possibilité supplémentaire est celle qui permet de conclure la convention avec qui est prêt, dès lors qu'il s'agit d'une organisation représentative, même si elle ne représente que les médecins généralistes.

M. Bernard Debré. Une petite partie seulement !

M. le Premier ministre. Monsieur Millet, n'avez-vous pas vous-même caressé cette idée dans un passé récent ? Il en est resté trace écrite.

M. Gilbert Millet. Absolument pas !

M. André Santini. Sacré Millet !

M. le Premier ministre. Que proposons-nous ? Une augmentation planifiée, substantielle et conditionnelle du tarif d'honoraire : planifiée car elle s'étend sur toute la durée de la convention ; substantielle car l'évolution de la principale lettre-clef, à savoir le tarif de la consultation du médecin généraliste, s'élèvera à 17 p. 100 sur deux ans, ce qui est fort enviable !...

M. Bernard Debré. On parlait de loin !

M. le Premier ministre. ... conditionnelle car, au-delà d'une première tranche, les étapes ultérieures ne seront franchies que si est respecté l'engagement de modération de la progression des prescriptions souscrit par ailleurs.

Cet engagement de modération, contrairement à ce que certains affectent de croire, n'est évidemment pas le spectre du rationnement administratif des soins. Il s'agit au contraire de travailler, en concertation entre les caisses et les médecins, à un meilleur usage des soins et des prescriptions sur des bases médicalisées.

Ici, nous en appelons à la responsabilité des médecins et de leurs patients.

Chaque année, les ordonnances s'allongent sans que leur efficacité soit proportionnelle. (*Vives protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du Centre.*)

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas possible !

M. André Rossinot et M. Denis Jacquat. C'est scandaleux !

M. le Premier ministre. Puis-je rappeler que l'augmentation des prescriptions aura été pour cette année 1989 de 14 p. 100 ? Le taux est connu ! (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Je ne saurais juger un chiffre scandaleux. En tout cas, je l'enregistre, nous l'enregistrons !

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas possible !

M. le Premier ministre. Nous avons tous des armoires à pharmacie qui regorgent de médicaments inutilisés, n'est-il pas vrai ? La qualité d'un médecin ne se mesure pas au foisonnement des prescriptions.

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas possible !

M. le Premier ministre. L'efficacité d'un traitement ne se mesure pas au coût de l'ordonnance. Mais l'irresponsabilité d'un gouvernement peut se mesurer à son aveuglement ou à sa timidité devant un gouffre qui se creuse.

C'est justement parce que nous voulons défendre les principes de base de la sécurité sociale, parce que nous voulons rester fidèles à la liberté de choisir son médecin, parce que nous tenons par-dessus tout à la qualité du système de santé...

M. Denis Jacquat. Hypocrite !

M. le Premier ministre. ... que nous ne le laisserons pas dévorer par une inflation insupportable.

M. André Rossinot. Oh la la !

M. le Premier ministre. Enfin, troisième proposition : rétablir un libre accès aux soins en gelant pour deux ans l'accès au secteur 2 et en imposant qu'un pourcentage des actes y soit effectué au tarif opposable.

M. Bernard Debré. C'est ridicule !

M. le Premier ministre. Il appartiendra aux partenaires conventionnels de trouver une solution définitive à ce problème. Mais qu'on ne compte pas sur ce gouvernement pour remettre en cause insidieusement les conditions de remboursement aux assurés.

M. Bernard Debré. C'est honteux !

M. le Premier ministre. Je n'ignore pas que bien des esprits sont aujourd'hui trop échauffés pour entendre raison. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) J'ai pu constater ici même le goût de certains pour l'excès et la caricature. (*Mêmes mouvements.*)

M. André Santini. Il faut appeler un médecin !

M. Jacques Blanc. Il y a un neuropsychiatre ici !

M. le Premier ministre. Je l'ai constaté ce soir comme je l'avais constaté l'an dernier lorsque les pharmaciens occupaient le devant de la scène.

M. André Santini. Le tableau de chasse s'allonge !

M. le Premier ministre. Ici même des orateurs - et je crois, monsieur Zeller, que vous étiez déjà l'un d'entre eux -, sur le même ton qu'aujourd'hui, parfois docte et parfois véhément, nous expliquaient pourquoi les mesures prises par le Gouvernement allaient inmanquablement entraîner la faillite de sept mille officines ! Un an plus tard, non seulement aucune de ces sept mille faillites ne s'est produite, aucune, mais encore la totalité des syndicats de pharmaciens a conclu aujourd'hui même un accord sur leur mode de rémunération, grâce au travail du ministre de la solidarité...

M. André Santini. Solidarité, c'est un mot excessif !

M. le Premier ministre. ... et à la compréhension active de Pierre Bérégovoy.

Pour faire bonne mesure, ils avaient eu la loyauté, ces représentants des pharmaciens, eux qui l'avaient si sévèrement attaqué, si injustement critiqué, de rendre hommage au travail de Claude Evin. Je considère que cet hommage leur fait autant d'honneur qu'à lui, et je gage que, comme les pharmaciens, vous devrez bien un jour reconnaître...

M. Didier Julla. La nullité du ministre !

M. le Premier ministre. ... le courage et la compétence d'un ministre qui, pour servir l'intérêt national, ne recule pas devant l'impopularité passagère.

M. Jean Brocard. On est rocardien ou on ne l'est pas !

M. Arnaud Laporcq. La brosse à reluire !

M. le Premier ministre. Ce qu'il a déjà accompli en grande partie avec les infirmières, en totalité depuis aujourd'hui avec les pharmaciens, je ne doute pas qu'il le réussira demain avec les médecins comme avec les biologistes qu'il invite à réfléchir avec lui sur l'avenir de leur profession.

M. André Santini. Très belle réflexion !

M. le Premier ministre. Cette tâche multiple est assez difficile, assez compliquée pour que chacun évite de la rendre plus malaisée encore en allumant des feux pour les nourrir en huile, les feux du corporatisme sur lesquels on

jette l'huile de fausses informations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. André Santini. Applaudissements socialistes ! Le cœur des vierges !

M. le Premier ministre. Dès la prochaine session, nous aurons à reparler, sur un mode que j'espère plus serein, de l'ensemble du problème de notre protection sociale. Ce débat sera un débat de fond, sur un sujet qui nous est assez cher à tous pour me permettre d'espérer qu'on saura éviter les faux procès comme les vraies invectives.

Pour l'heure, il nous fallait prendre une mesure qui permette de débloquer la situation. Nous l'assumons pleinement.

C'est donc le sens des responsabilités qu'il vous est proposé de censurer. Libre à vous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

M. Eric Raoult et M. Jean-Yves Chamard. Censurons !

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie. Plus forts, les applaudissements.

M. André Santini. Vous avez la majorité, ne l'oubliez pas !

M. le président. Monsieur Santini, je vous en prie !

Vote sur la motion de censure

M. le président. Je vais mettre aux voix la motion de censure.

En application des articles 65 et 66, paragraphe II, du règlement, il doit être procédé au vote par scrutin public à la tribune.

Le scrutin va avoir lieu par bulletins.

Je prie Mmes et MM. les députés disposant d'une délégation de vote de vérifier immédiatement au bureau des secrétaires, à ma gauche, si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence.

Je rappelle à ceux de nos collègues disposant d'une délégation qu'ils doivent remettre aux secrétaires du bureau, non pas un bulletin ordinaire, mais une consigne écrite sur laquelle sont portés le nom du délégué, le nom et la signature du délégué.

Je rappelle également que seuls les députés favorables à la motion de censure participent au scrutin.

Afin de faciliter le déroulement ordonné du scrutin, j'invite instamment nos collègues à ne monter à la tribune qu'à l'appel de leur nom ou de celui de leur délégué, après s'être munis d'un bulletin blanc à leur nom et, le cas échéant, d'une délégation « Pour ».

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(*Le sort désigne la lettre N.*)

M. le président. Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Le scrutin est ouvert.

Il sera clos, le vendredi 22 décembre 1989, à zéro heure quarante.

(*Le scrutin est ouvert à vingt-trois heures cinquante-cinq.*)

M. le président. Je rappelle à nos collègues secrétaires qu'ils ne doivent déposer dans l'urne que des bulletins blancs et des délégations « Pour ».

Messieurs les huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(*L'appel nominal a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite nos collègues secrétaires à se rendre au cinquième bureau pour procéder au dépouillement des bulletins.

Le résultat du scrutin sera proclamé vers une heure dix.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le vendredi 22 décembre 1989 à zéro heure quarante, est reprise à une heure dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Voici le résultat du scrutin :

Majorité requise pour l'adoption de la motion
de censure 289

Pour l'adoption 265

La majorité requise n'étant pas atteinte, la motion de censure n'est pas adoptée.

M. Jacques Blanc. Dommage !

3

SÉCURITÉ SOCIALE ET SANTÉ

M. le président. A la suite du rejet de la motion de censure, est considéré comme adopté, en lecture définitive, le projet de loi portant diverses dispositions relatives à la sécurité sociale et à la santé.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. Je vais maintenant suspendre la séance, qui sera reprise à une heure trente-cinq, pour la prise d'acte relative au projet de loi de finances rectificative pour 1989.

(La séance, suspendue, est reprise à une heure trente-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

4

**PROJET DE LOI
DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1989****Prise d'acte de l'adoption, en nouvelle lecture,
d'un projet de loi**

M. le président. Aucune motion de censure n'ayant été déposée dans le délai de vingt-quatre heures prescrit par l'article 49, alinéa 3, de la Constitution, l'Assemblée prend acte, en application de l'article 155 du règlement, de l'adoption, en nouvelle lecture, du projet de loi de finances rectificative pour 1989 dans le texte sur le vote duquel la responsabilité du Gouvernement a été engagée au cours de la première séance du jeudi 21 décembre 1989.

5

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI.

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Claude Boulard et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à rétablir l'autorité de l'Etat sur l'organisation des courses automobiles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1171, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gilbert Miller et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative aux forêts où s'exerce un droit d'usage.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 1172, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

6

DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Robert Savy un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, sur le projet de loi, modifié par le Sénat en deuxième lecture, relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques.

Le rapport a été imprimé sous le numéro 1170 et distribué.

7

ORDRE DU JOUR (1)

M. le président. Aujourd'hui, à onze heures trente, première séance publique :

Discussion, en lecture définitive, du projet de loi relatif à la limitation des dépenses électorales et à la clarification du financement des activités politiques ;

Eventuellement, discussion, en lecture définitive du projet de loi de finances rectificative pour 1989.

Eventuellement, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le vendredi 22 décembre 1989, à une heure quarante.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

CLAUDE MERCIER

(1) Lettre de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, communiquée à l'Assemblée nationale au cours de la deuxième séance du jeudi 21 décembre 1989.

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)